

Commune de Corseul, Côtes d'Armor

40, rue de l'Hôtellerie

sous la direction de
Romuald Ferrette

Commune de Corseul, Côtes d'Armor

40, rue de l'Hôtellerie

sous la direction de

Romuald Ferrette

avec la collaboration de

Paul-André Besombes

Frédéric Boumier

Richard Delage

Arnaud Desfonds

Stéphanie Hurtin

Patrick Pihuit

Inrap Grand-Ouest

37, rue du Bignon, 35577 Cesson-Sévigné

Tel. 02 23 36 00 40

Avril 2019

Sommaire

5	I Données administratives, techniques et scientifiques
7	Fiche signalétique
8	Mots-clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
11	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
19	Projet scientifique d'intervention
22	Arrêté de désignation
23	II Résultats
25	1. Le cadre de l'intervention
25	1.1 Le contexte géographique et géologique
27	1.2 Le contexte archéologique
30	1.3 Le cadre méthodologique
30	1.3.1 Objectifs généraux de l'intervention
30	1.3.2 Le mode opératoire
31	1.3.3 L'enregistrement des données
32	1.3.4 L'analyse des données
32	2. Les résultats
32	2.1 Données générales et présentation de l'information
32	2.2 Les résultats de la tranchée 1
35	2.3 Les résultats des tranchées 2 et 3
40	2.4 Les résultats de la tranchée 4
43	3. Synthèses et conclusions
43	3.1 Une occupation inscrite dans la durée
44	3.2 Les aménagements maçonnés
47	3.3 L'intégration des aménagements au sein de la ville antique
48	4. Bibliographie
49	III Etudes annexes
51	1. Etude des mobiliers céramiques et en alliage cuivreux
54	2. Etude du numéraire
55	IV Inventaires réglementaires
57	Annexe 1 - Inventaire des US
58	Annexe 2 - Inventaire des prises de vues
58	Annexe 3 - Inventaire du mobilier
59	Annexe 4 - Inventaire des figures, des clichés et des tableaux du RFO

I - Données administratives, techniques et scientifiques



Conditions d'utilisation des documents



Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Côtes d'Armor (22)

Commune
Corseul

Adresse ou lieu-dit
40, rue de l'Hôtellerie

Codes

code INSEE
22048

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence (Lambert 93cc48)

X (L93 CC48) : 1318.800
Y (L93 CC48) : 7266.060
Z : 56,99 m

Références cadastrales

Commune
Corseul
section(s) et parcelle(s)
AB 140p et 355p

Propriétaires du terrain

Mme Marie-Pauline Thibault
10, rue du Temple de Mars
22130 Corseul

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2018-341 en date du 23 octobre 2018

Numéro de l'opération Inrap
D 126149

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
2019-060 en date du 06 février 2019

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SCI Jacq-Pellerin
7bis, Tréghuihé
22130 Corseul

Nature de l'aménagement

Construction d'une pharmacie

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné

Responsable scientifique de l'opération

Romuald Ferrette, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain

fouille
du 11 au 13 mars 2019
post-fouille
Avril 2019

Surface du projet d'aménagement

1590 m²

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Epipaléolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Chalcolithique
 - Protohistoire
- Âge du Bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Fosse
- Structure urbaine
- Foyer
- Fossé parcellaire
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Enclos quadrangulaire

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Macro-outillage (lithique)
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Élément architectural
 - TCA

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Athracologie
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

...

Intervenants

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard-Le Tiec, SRA	Conservateur en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué au directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire du centre de Cesson-Sévigné	Gestion du matériel

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Levé topographique
Agnès Cheroux, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés, enregistrement

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Romuald Ferrette, Inrap	Chargé d'études et d'opérations	Coordination, synthèse, rédaction, DAO
Paul-André Besombes, SRA Bretagne	Conservateur du patrimoine	Etude des monnaies
Frédéric Boumier, Inrap	Topographe	Réalisation des plans topographiques
Richard Delage, Inrap	Céramologue	Etude et inventaire du mobilier
Arnaud Desfonds, Inrap	Infographiste	PAO
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire des collections	Gestion et conservation préventive du mobilier
Patrick Pihuit, Inrap	Infographiste	Dessin du petit mobilier

Terrassements

BEAUSSIRE
 PALa Fourchette
 Catz
 50500 CARENTAN

Notice scientifique

Le diagnostic du 40, rue de l'Hôtellerie à Corseul (22) répond au dépôt d'un permis de construire d'un local commercial. Les terrains sondés couvrent une superficie de 1 590 m² et se situent à la sortie orientale du bourg, en amont du ruisseau des Vaux. Sur le plan historique, ils sont le long de l'artère est-ouest principale de Corseul antique, dont le parcours est repris aujourd'hui par la rue de l'Hôtellerie et à l'extérieur du village par la RD 794. Localisé hors du périmètre quadrillé par la trame viaire, ce secteur de l'agglomération romaine est encore très mal renseigné sur le plan archéologique. Les sondages étaient l'opportunité de compléter les connaissances et, pourquoi pas, d'intercepter la nécropole du Haut-Empire.

Les quatre tranchées ouvertes ont révélé la présence de vestiges antiques : murs, socles maçonnés, puits à eaux, trous de poteaux, fosses et fossés. Le champ chronologique est large puisque l'implantation humaine remonte à la Tène finale/début de l'époque romaine. Les premières maçonneries sont datées de la fin du I^{er} s./II^e s., période qui marque un vif essor de Corseul. Le retrait des occupations est plus difficile à cerner mais il pourrait intervenir dans le courant du III^e s.

Aucun indice d'une zone funéraire n'a été observé. Celle-ci peut néanmoins se développer à l'ouest l'intervention, avant les premiers quartiers de la ville. En définitive, le secteur sondé renvoie l'image d'une occupation périurbaine assez longue, qui peut s'expliquer par la proximité du *decumanus* 1 et du ruisseau des Vaux.

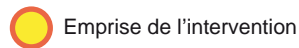
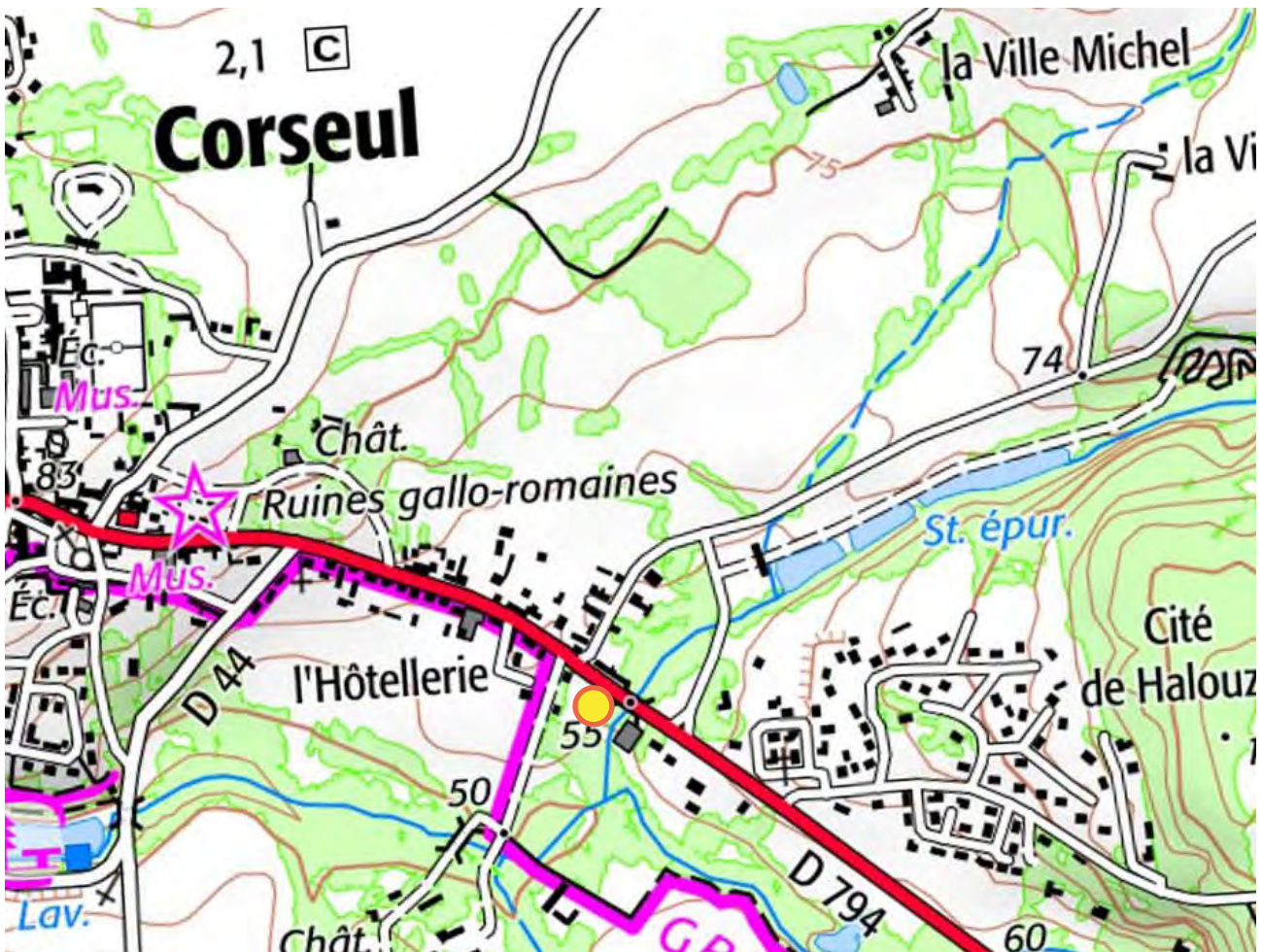
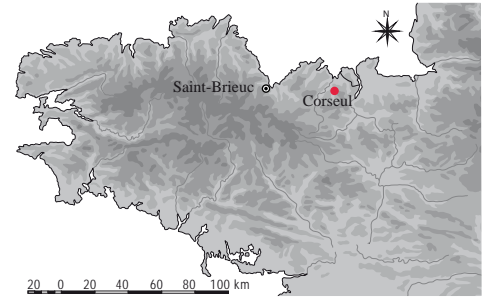
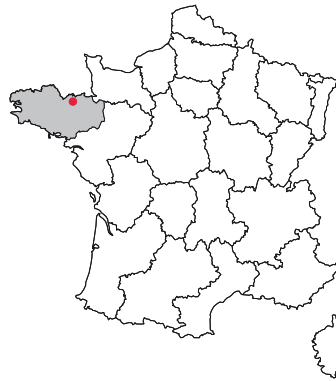
Etat du site

A l'issue de l'opération, les tranchées et sondages ont été rebouchés, conformément à la convention signée avec l'aménageur. Les vestiges les plus sensibles ont été recouverts par un grillage avertisseur.

Localisation de l'opération

Bretagne, Côtes-d'Armor
Corseul
40, rue de l'Hôtellerie

x (L93 CC48) : 1318.800
y (L93 CC48) : 7266.060
z : 56,99 m



Arrêté de prescription



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

28 OCT. 2018

Rennes, le 23 octobre 2018

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Anne Villard
Poste : 02 99 84 59 00
anne.villard@culture.gouv.fr
REFERENCE : 18/AV/VC/450

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE Cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : CORSEUL (22)
40 rue de l'Hôtellerie

PJ : arrêté n° 2018-341

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint portant prescription de diagnostic archéologique.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

SCI JACQ-PELLERIN
7 bis Treguihé
22130 CORSEUL

Sauf refus motivé de votre part ou du responsable désigné pour cette opération, le rapport final d'opération, au format pdf, sera remis au Service régional de l'archéologie, versé dans la bibliothèque numérique de la DRAC Bretagne et consultable en ligne.

Pour le Préfet de région,
par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU

26 OCT. 2018

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturellesService régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2018-341 du 23 octobre 2018

ARRÊTÉ n° 2018-341 portant prescription de diagnostic archéologique**Le Préfet de la région de Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016 SG.A.R./DRAC/DSG du 2 novembre 2016 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 022 048 18 C0025, déposé par la SCI JACQ-PELLERIN, représentée par Mme Catherine JACQ, 7 bis Tréguihé, 22130 Corseul, relatif au projet de construction d'une pharmacie, sur un terrain situé 40 rue de l'Hôtellerie à Corseul (Côtes-d'Armor), reçu le 3 octobre 2018 par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ils sont en effet situés en bordure de la voie romaine Corseul-Rennes, sur la frange orientale de la ville antique ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : BretagneDépartement : Côtes-d'Armor

Commune : CORSEUL

Lieu-dit : 40 rue de l'Hôtellerie

Cadastre : section : AB parcelles : 140 p et 355 p

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 1 590 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

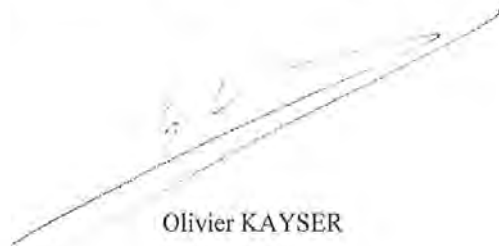
Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SCI JACQ-PELLERIN et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 23 octobre 2018

Pour le Préfet de région,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
SCI JACQ-PELLERIN
Inrap

Copie :
Commune de Corseul
Préfecture des Côtes-d'Armor
Dinan Agglomération- service Urbanisme



PRÉFET DE LA RÉGION DE BRETAGNE

**Cahier des charges annexé
à l'arrêté préfectoral numéro 2018-341
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région de Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne	
département :	Côtes-d'Armor	
commune :	CORSEUL	
lieu-dit :	40, rue de l'Hôtellerie	
cadastre :	section : AB	parcelles : 140 p et 355 p
pétitionnaire :	SCI Jacq-Pellerin	

Emprise du diagnostic archéologique : 1 590 m²

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic en milieu rural (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies pourront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels seront effectués afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Les sondages manuels et mécaniques seront replacés sur un plan général et feront l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que de coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et de photographies. Les vestiges seront replacés dans le contexte topographique, archéologique, historique et géographique de la ville de Corseul.

Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc...) et leur état de conservation devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA).

Le rapport de diagnostic devra être remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF sur support numérique, accompagné d'un plan d'emprise de l'opération figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

Le projet de travaux occupe une parcelle en bordure de la voie romaine Corseul-Rennes, à proximité d'un très probable pont franchissant le ruisseau des Vaux du Moulin à l'est. Une attention particulière sera donc portée au secteur situé au sud de la rue de l'Hôtellerie, dont le tracé reprend celui de la voie antique, afin d'identifier d'éventuels vestiges de sa structure ou de son emprise foncière.

Ce secteur situé sur les franges orientales de la ville antique est encore mal connu. La découverte de sépultures appartenant à la nécropole urbaine, dont on ignore encore l'emplacement à Corseul, ou à des activités artisanales comme l'atelier de potier mis au jour à 150 m au sud-est en 2002 n'est pas exclue.

L'objectif de cette intervention est de déterminer le niveau d'apparition des vestiges archéologiques et leur état de conservation, d'observer leur organisation et leur relation avec l'espace urbain, afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement

Le Service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

Le diagnostic devra être confié à un archéologue spécialiste des milieux urbains antiques en raison de la nature des vestiges pressentis,

Fait à Rennes, le 23 octobre 2018

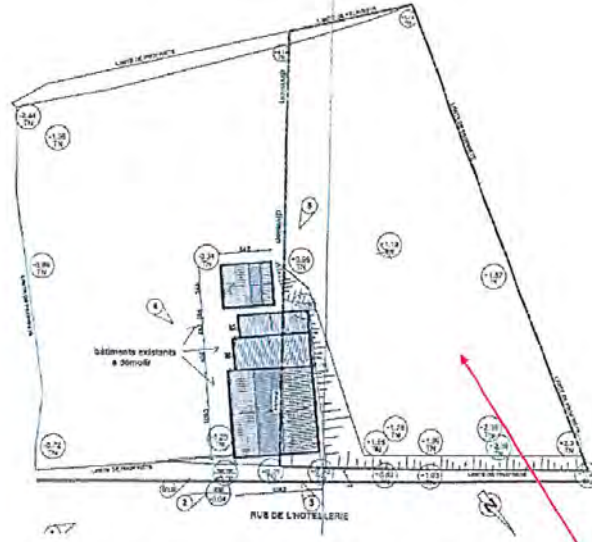
Pour le Préfet de Région,
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



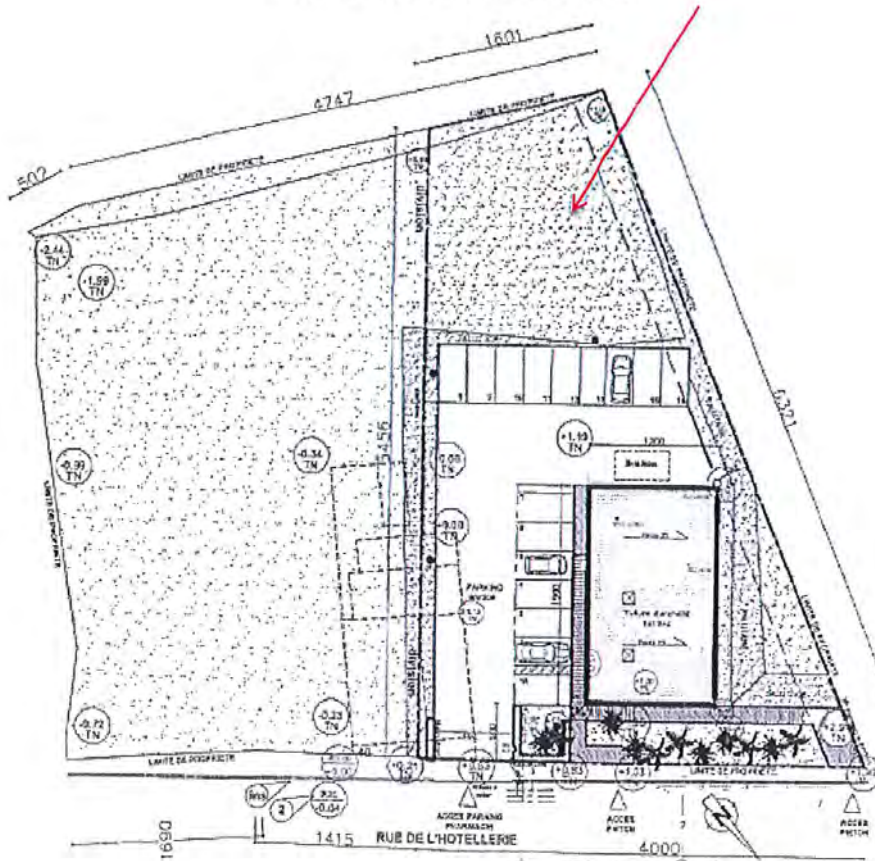
Olivier KAYSER



Prescription de diagnostic archéologique : localisation de l'emprise
(division des parcelles AB 355 et 140)



Prescription de diagnostic archéologique : localisation de l'emprise
(division des parcelles AB 355 et 140)



Projet scientifique d'intervention



Le Directeur-adjoint scientifique et technique

Réf : MB/TA/2019/205

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A15177078431

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
«CORSEUL (22), 40 RUE DE L'HOTELLERIE »

Opération : D126149 – Arrêté n° 2018-341

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 25/01/19

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 26 octobre 2018 portant sur le diagnostic dénommé « CORSEUL (22), 40 RUE DE L'HOTELLERIE » sur la commune de Corseul dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest
37 rue du Bignon CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
tél. +33 (0)2 23 36 00 40
fax +33 (0)2 23 36 00 50
www.inrap.fr



Diagnostic archéologique D126149
CORSEUL (22), 40 RUE DE L'HOTELLERIE

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Côtes-d'Armor		
Commune	Corseul				
Lieu-dit	40 RUE DE L'HOTELLERIE				
Cadastre	Corseul : AB 140p, 355p,				
Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2018-341	26-10-2018	1590 m ²	-	25/01/19
Modification					
Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier			
Nature archéologique	Stratifié				

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2018-341, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- *Responsable d'opération pressenti :*

Romuald FERRETTE

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	2 jours	1 jour
Technicien	1 jour	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	2 jours
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramologue)		5 jours
Topographe	1 jour	1 jour


Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	5 jours	A partir de mars 2019

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST	
Michel-Alain Baillieu	

Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE

11 FEV, 2019

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-060 du 6 février 2019

Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2019-060 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2018-341

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

- VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;
- VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;
- VU l'arrêté n° 2018-341 du 23 octobre 2018 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à CORSEUL, 40 rue de l'Hôtellerie (22) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Romuald FERRETTE (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2018-341.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Romuald FERRETTE.

Fait à Rennes, le 6 février 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Romuald FERRETTE

Copie :
Inrap
Commune de Corseul



II - Résultats

1. Le cadre de l'intervention

Le diagnostic effectué par l'Inrap sur la commune de Corseul (22) fait suite au dépôt d'un permis de construire par la SCI Jacq-Pellerin, relatif au projet de construction d'une pharmacie, et reçu à la Direction générale des affaires culturelles de Bretagne-Service régional de l'archéologie le 03 octobre 2018. L'intervention conduite au 40, rue de l'Hôtellerie concerne les parcelles 140 et 355 et couvre une surface de 1 590 m².

La prescription, émise par le Service régional de l'archéologie de Bretagne (arrêté 2018-341 en date du 23 octobre 2018), était motivée par la localisation du projet le long de la voie Corseul-Rennes et à la sortie est de l'agglomération romaine.

Une équipe de l'Inrap, composée au maximum de 3 agents, est donc intervenue du 11 au 13 mars 2019, afin de vérifier le potentiel archéologique du terrain et de caractériser au sol les vestiges éventuels.

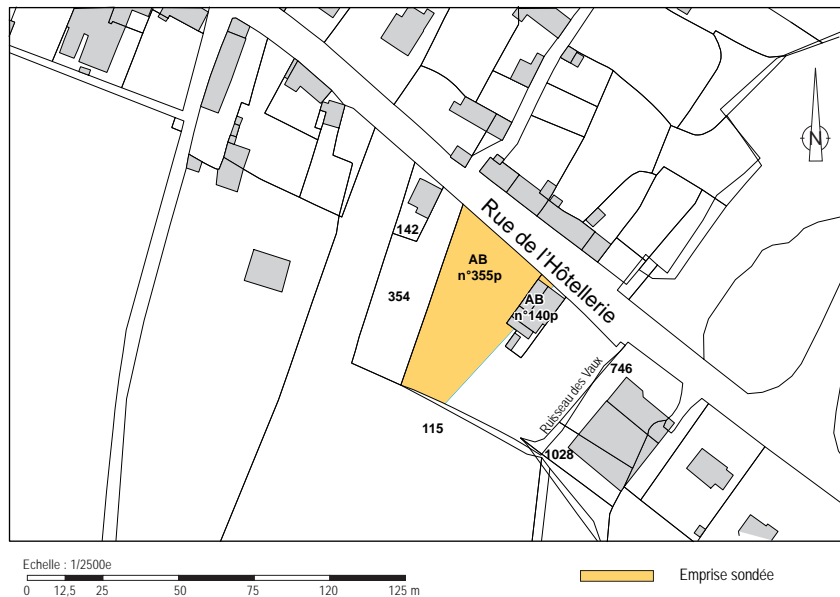


Fig. 1 : Emprise du diagnostic sur le fond cadastral actuel (R. Ferrette-Inrap).

1.1 Le contexte géographique et géologique

Le futur projet est situé à l'entrée orientale du bourg actuel de Corseul, au sud de la rue de l'Hôtellerie (fig. 1). L'emprise sondée forme un trapèze de 58 m de long bordé à l'ouest par une habitation (parcelles 142 et 354), au sud par une peupleraie (parcelle 115). A l'est, entre le ruisseau des Vaux du Moulin et l'intervention s'étend une zone humide. Le terrain exploré est en grande partie occupé par une prairie (cliché 1). Un hangar en élévation et quelques remises situés pour partie sur l'emprise du futur aménagement sont aussi à noter (parcelle 140). Pour des raisons techniques, leur emplacement n'a fait l'objet d'aucun sondage archéologique.

Le terrain concerné par l'opération occupe un léger versant exposé au sud-est. Il culmine aux alentours de 58 m à l'angle nord-ouest de la parcelle 355. Le point bas se trouve quand lui à 54 m, ce qui représente un dénivelé de plus de 6 % sur une distance d'une soixantaine de mètres (fig. 2).

Le substrat de Corseul est formé de schiste briovérien micacé formant une bande sud-ouest /nord-est encadrée de granulite et de gneiss (fig. 3). Des filons de quartz jalonnent aussi la périphérie du bourg, tandis qu'au sud se développent les granites de Dinan et de Languédias, utilisés pour la réalisation d'édifices et du lapidaire à l'époque romaine.

Concernant l'intervention, le socle rocheux sous forme de schiste diaclasé est pratiquement affleurant dans la partie haute de l'intervention, le long de la rue de l'Hôtellerie, où il est scellé par une épaisseur de terre végétale inférieure à 0,30 m. A mesure que le pendage s'accroît, son faciès est de plus en plus altéré,



Cliché 1 : La parcelle AB 355 avant l'intervention et vue depuis le sud (R. Ferrette-Inrap).

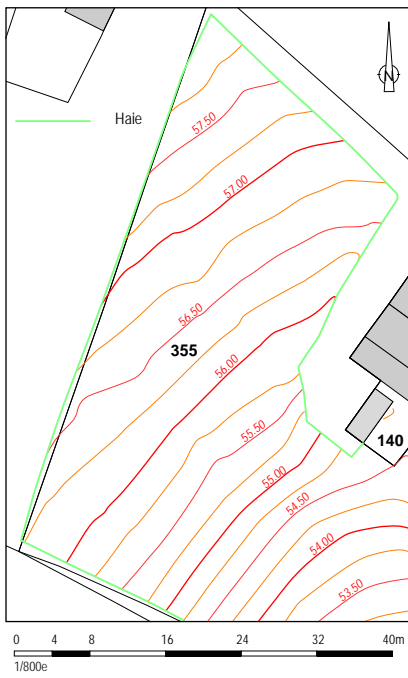


Fig. 2 : Situation topographique de l'emprise sondée (F. Boumier/R. Ferrette-Inrap).

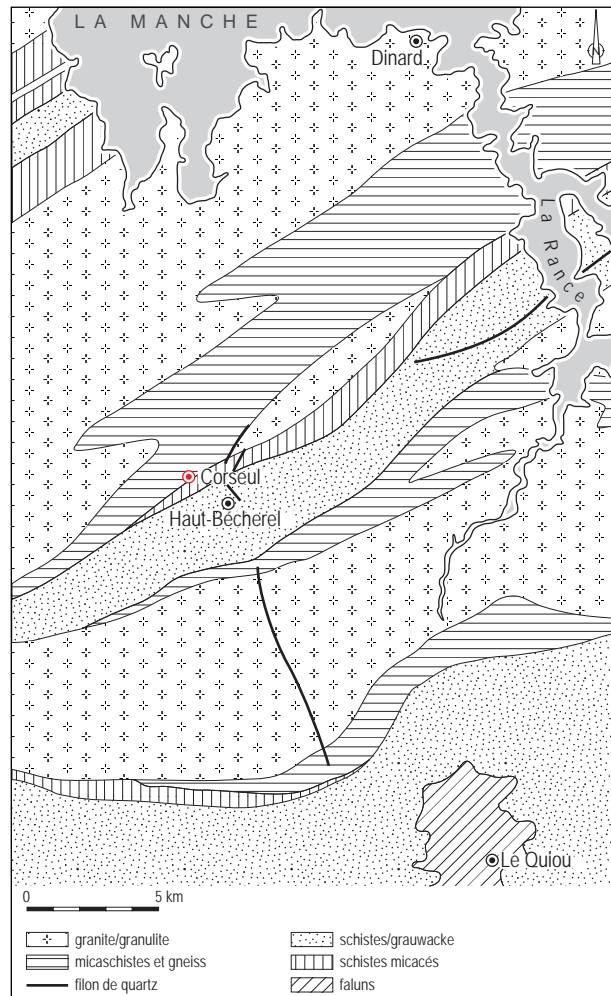


Fig. 3 : Carte géologique de Corseul et de ses environs (M. Dupré-Inrap, d'après Provost et al., 2010).

notamment au plus près du ruisseau des Vaux du Moulin. Des formations d'altérite sont alors observables. En moyenne, les vestiges rencontrés sont coiffés par une hauteur de stériles d'une trentaine de centimètres.

Le sous-sol de Corseul se caractérise également par une nappe phréatique peu profonde, entre 5 et 10 m sur le site de Monterfil II. Cet accès facile à l'eau explique les nombreux puits présents sur l'ensemble de l'agglomération romaine et en périphérie. Le diagnostic conduit au 40, rue de l'Hôtellerie confirme pleinement cet aspect, puisque trois points de captage antiques sont identifiés. En contrebas de l'intervention, la proximité du ruisseau des Vaux, même si son parcours durant l'Antiquité reste méconnu, a pu être aussi un atout pour le développement d'activités artisanales.

1.2 Le contexte archéologique

Le bourg actuel de Corseul est en partie installé à l'emplacement d'une agglomération romaine. Ancien chef-lieu de la cité des Coriosolites, la ville est implantée à une dizaine de kilomètres du rivage de la Manche, entre deux axes fluviaux, l'Arguenon et la Rance (fig. 4). Le site retenu au moment de sa fondation à l'époque augustéenne correspond au sommet et aux versants est et sud-est d'une petite colline culminant à 95 m à la sortie ouest de la ville.

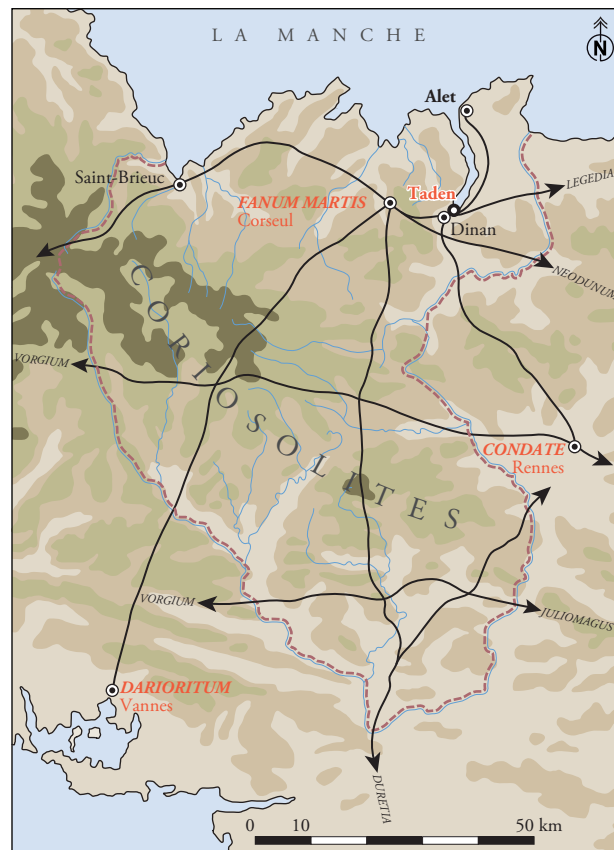


Fig. 4 : Localisation la ville de Corseul au sein du territoire de la cité des Coriosolites et par rapport au réseau viaire (M. Dupré/R. Ferrette-Inrap).

Sur un plan historique, la ville antique de Corseul est considérée comme une création *ex-nihilo* du pouvoir romain à la fin du premier siècle avant notre ère. Les premiers noyaux d'occupation s'établissent dans le secteur de Monterfil II et du Courtil-Saint-Antoine (Kérébel, 2001, p. 231-232). Les récentes investigations effectuées dans le cadre préventif tendent néanmoins à démontrer l'existence d'une occupation de la fin de l'époque Gauloise à l'ouest de l'agglomération, sur le site des Mottes 1, (Ferrette, 2016 ; Ménez, à paraître), et dans une moindre mesure à la hauteur de La Métrie 1 et 2, où une organisation augustéenne a aussi été mise en évidence, bien en amont du cadre orthonormé

(Menez, 2018, p. 198 ; Ferrette, 2018, p. 449-454). La cité des Coriosolites s'épanouira ensuite de façon continue jusqu'à la fin du III^e s. qui marque son déclin. Plusieurs îlots sont alors détruits, tandis que le sanctuaire périurbain du Haut-Bécherel est incendié volontairement (Kérébel, 2001, p. 139-142 ; Provost et al., 2010, p. 219-221).

Le projet de construction occupe une parcelle en bordure de la voie Corseul-Rennes dont le parcours est repris aujourd'hui par la rue de l'Hôtellerie. A l'intérieur du tissu urbain, cette voie correspond au *decumanus* 1, l'une des artères principales de l'*urbs*, qui traverse notamment le site de Monterfil II et longe au sud le *forum* découvert en 2002 (fig. 5). A l'est, la voirie devait franchir l'actuel ruisseau des Vaux du Moulin, grâce à un probable pont. Les terrains explorés sont présumés en dehors de la ville romaine, d'après son extension envisagée par H. Kérébel (Kérébel, 2001, p. 225). Dans ce secteur de l'agglomération, la dernière rue nord-sud serait l'axe F, dont l'existence n'a jamais été prouvée par des prospections aériennes ou des travaux au sol et qui se trouverait plus de 100 m à l'ouest des terrains diagnostiqués.

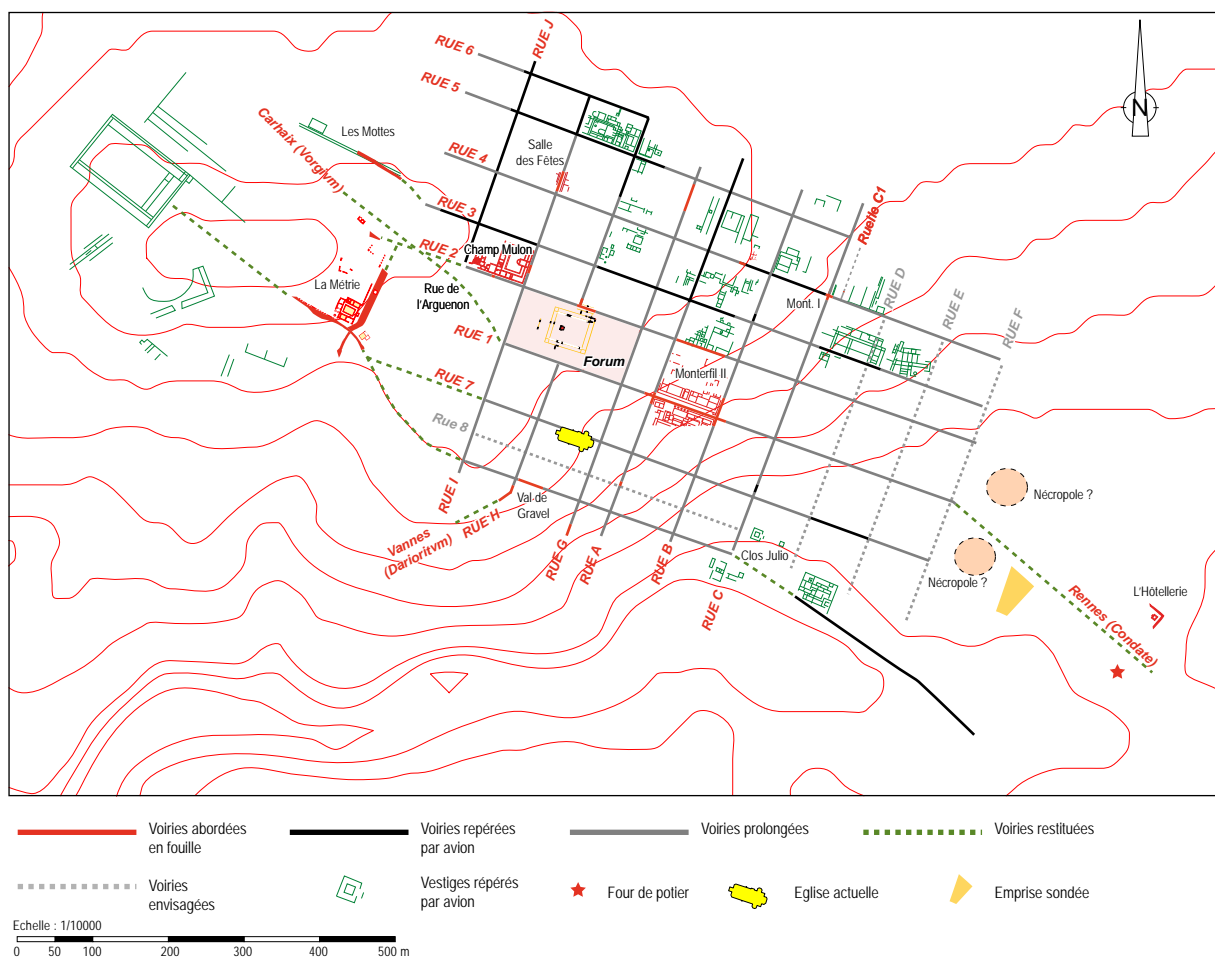


Fig. 5 : Plan supposé de la ville de Corseul au III^e s. Etat des connaissances au mois de mars 2019 (R. Ferrette-Inrap, d'après Ferrette et al., 2017, fig. 28).

Cette situation périphérique à la ville, combinée à l'absence d'intervention importante dans ce secteur de Corseul, explique des connaissances archéologiques et historiques encore très incomplètes. La trajectoire de la voie Corseul-Rennes n'est que supposée. Le tracé de l'itinéraire antique serait repris à l'est du bourg par la RD 794, avant que celle-ci ne s'écarte au pied de la colline qui accueille le sanctuaire périurbain du Haut-Bécherel, la voie romaine se poursuivant et longeant le monument sur son côté nord. En 1995, H. Kérébel a eu l'opportunité, lors d'une rectification d'une coupe, d'étudier dans le sens de sa longueur la stratigraphie de la chaussée à la hauteur de la parcelle 119 (Kérébel, 1995 ; fig. 6, site 1). Il en ressort que le segment est « désaxé par rapport à

l'orientation de la trame viaire » (Bizien-Jaglin et *al.*, 2002, p. 125-126). Le tronçon dégagé se situe en dehors du périmètre de la ville antique, à l'amorce de l'espace périurbain qui pourrait s'étendre jusqu'au ruisseau des Vaux (Kérébel, 1995).

Concernant les occupations se développant le long de l'axe est-ouest principal aucun vestige ou découverte ancienne n'est répertorié au sud de la voie Corseul-Rennes, entre l'emprise sondée et le quartier de l'Hôtellerie inclus, d'après la dénomination utilisée par H. Kerébel dans la CAG22. Des signalements de mosaïques, fûts de colonnes et de substructions intéressent par contre l'îlot de la rue de l'hôtellerie (Bizien-Jaglin et *al.*, 2002, p. 109). L'occupation antique de cette zone est confirmée en 2005 avec la mise au jour de plusieurs maçonneries correspondant à deux phases de bâti à l'emplacement de la parcelle AB 294 (Ferrette, 2005a ; **fig. 6, site 4**). En aval de l'intervention, les indices sont tout aussi minces. Il convient de mentionner à 150 m au sud-est de celle-ci la découverte fortuite en 2002 d'un four de potier daté du I^{er} s. (Bizien-Jaglin et *al.*, 2010 ; **site 3**). L'année 2005 est aussi marquée par la découverte d'un petit ensemble culturel au nord de la voie Corseul-Rennes (**site 2**). Le temple, qui regarde au nord-ouest, est ceinturé par une clôture dont les orientations se calquent sur la trajectoire supposée de l'itinéraire antique (Ferrette, 2005b). En définitive, malgré une situation bien à la marge l'agglomération, le diagnostic pouvait apporter de nouvelles informations sur l'occupation romaine, dans une zone où les connaissances sont encore très lacunaires. La proximité du ruisseau des Vaux avait pu contribuer à fixer un artisanat utilisant de l'eau, à l'image de l'activité potière. Surtout ce contexte de sortie de ville, qui plus est en bordure de l'une des artères principales, était propice à la découverte d'une partie de la nécropole du Haut-Empire, rejetée selon les lois en vigueur hors du cadre urbain, et dont la localisation a récemment été discutée (Ferrette, 2018, p. 486 ; **fig. 5**).



Fig. 6 : L'emprise sondée sur le plan cadastral et les principales occupations antiques de ce secteur de Corseul (R. Ferrette-Inrap).

1.3 Le cadre méthodologique

1.3.1 Objectifs généraux de l'intervention

Le cahier des charges annexé à l'arrêté de prescription 2018-341 prévoyait la réalisation de sondages mécaniques à l'aide d'un godet lisse, « jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du substrat ». Le cas échéant, des fenêtres complémentaires pouvaient être ouvertes, afin d'aider à caractériser la nature et la datation des aménagements rencontrés. Des sondages manuels et ponctuels devaient être engagés, afin de préciser « la complexité stratigraphique des structures ».

Les sondages manuels ou mécaniques devaient faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et fonds de fouille, ainsi que d'une couverture photographique. Les vestiges rencontrés devaient classiquement être replacés dans le contexte historique, archéologique et géographique de la ville antique de Corseul. Tout élément (mobilier, stratigraphie...) aidant à apprécier l'intérêt scientifique des vestiges découverts devait être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic.

1.3.2 Le mode opératoire

Les sondages ont été ouverts à l'aide d'une pelle sur chenilles de 20t équipée d'un godet lisse de 2 ou 3 m de large. Les ouvertures ont été conduites, conformément à l'arrêté de prescription 2018-341, jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du sol naturel. Quatre fenêtres ont été réalisées. Elles couvrent une superficie de 249 m², soit 15,6 % de l'emprise prescrite (**tab. 1**). Leur implantation tient compte de la configuration en plan du terrain et de sa topographie naturelle. En fonction des découvertes des élargissements ponctuels ont été pratiqués (**fig. 7**). Comme évoqué ci-dessus, la partie bâtie encore en élévation et concernée par la prescription n'a pas été sondée. Cela n'a aucune incidence sur la vision et l'organisation spatiale des occupations abordées.

Tranchée	Surface
1	65 m ²
2	69 m ²
3	64 m ²
4	51 m ²
Total	249 m²

Tab. 1 : Superficie des 4 fenêtres ouvertes à la pelle mécanique (F. Boumier-Inrap).

Compte tenu de la superficie réduite, cette phase de terrassement a nécessité une demi-journée. L'emploi d'un détecteur de métaux a été systématique. Son utilisation a conduit à la découverte d'une seule monnaie, en l'occurrence une moitié d'as de Nîmes (Iso. 1). Elle est replacée sur le plan général de l'intervention grâce à la pose d'une mire au sol levée ensuite par le topographe. Son altitude de découverte reste en revanche relative, car elle provient de la terre végétale qui a été ôtée progressivement, afin d'identifier d'éventuels aménagements.

Cette phase d'ouverture a été suivie par des nettoyages de surface des maçonneries et des sols, ainsi que par l'exploration d'une tranchée d'un mur démonté dès l'époque antique.

En résumé, l'opération dans sa phase terrain s'est étalée sur 3 jours ouvrés, du 11 au 13 mars. Elle a mobilisé au maximum 3 agents (ouverture, enregistrement, relevés graphiques et topographiques). Le remblaiement des excavations a été effectué le 14 mars, conformément à la convention signée entre l'Inrap et l'aménageur. Un grillage avertisseur orangé a au préalable été déroulé sur les vestiges les plus significatifs.

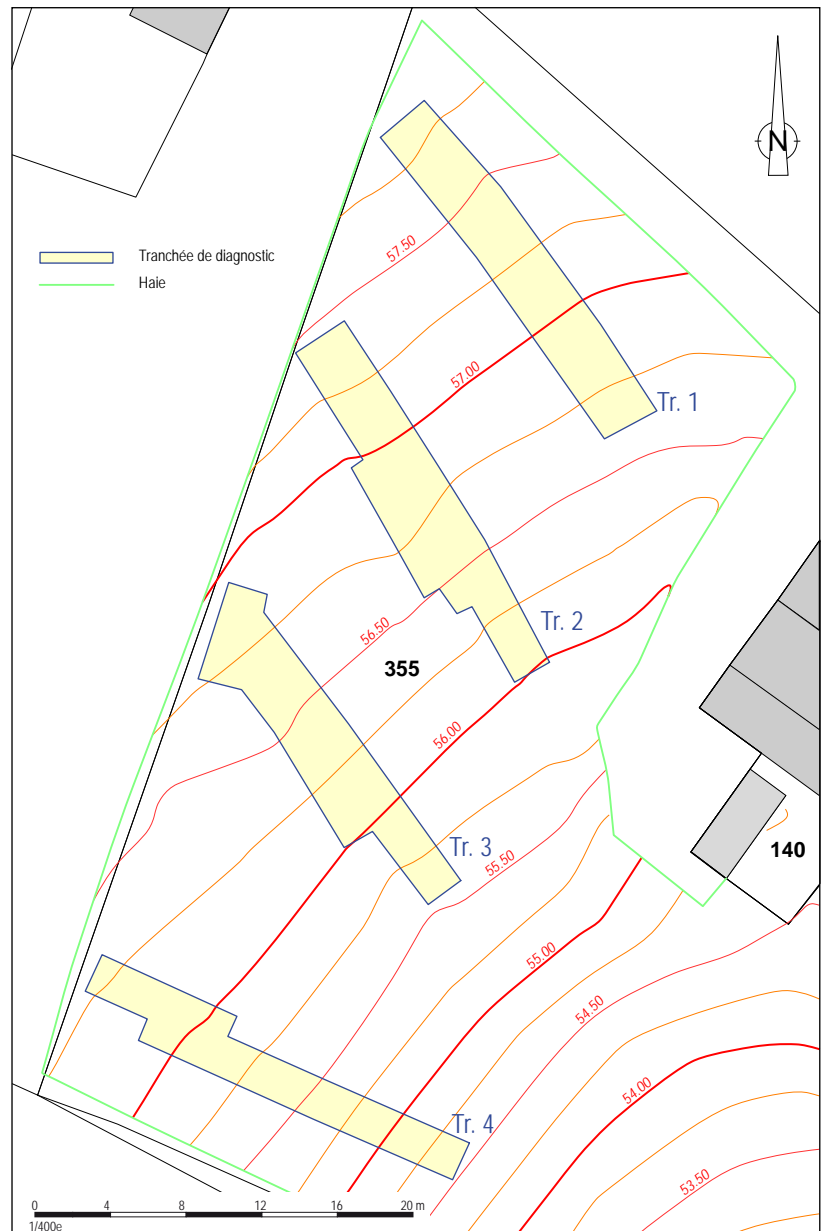


Fig. 7 : Implantation et numérotation des tranchées de diagnostic sur l'emprise prescrite et sur le plan cadastral (R. Ferrette-Inrap).

1.3.3 L'enregistrement des données

L'emprise des ouvertures et toutes les structures ont fait l'objet d'un levé en plan de la part de F. Boumier, topographe à l'Inrap. Tranchées et vestiges sont raccordés au système L 93 projection CC48.

L'enregistrement des aménagements a été établi par tranchée. Chaque vestige rencontré s'est vu attribué un numéro de 01 à N, précédé de celui de la fenêtre. Ce principe de numérotation sert de référence en cas de découverte de mobilier. Les descriptions des aménagements sont restées volontairement succinctes. Seuls les grands traits ont été brossés et les relations stratigraphiques précisées le cas échéant. Le listing des faits/US est disponible en annexe du RFO (*infra Annexe 1*).

Compte tenu de la nature des vestiges, seul un profil d'une tranchée de mur récupéré a été dessiné au 1/20^e. La documentation graphique se résume à une minute de fouille sur calque polyester au format A3 sur laquelle figure cette coupe et l'enregistrement des données.

Une couverture photographique des aménagements les plus significatifs, essentiellement les murs et les surfaces de circulation, a été réalisée à l'aide d'un appareil numérique. Les clichés ont reçu un numéro délivré automatiquement par l'appareil. L'inventaire des prises de vue se trouve en annexe de cette livraison (*infra Annexe 2*).

1.4.4 L'analyse des données

Le post-fouille a été effectué à la suite de l'intervention sur le terrain. La réalisation du plan topographique a été assurée par F. Boumier. Le document a ensuite été utilisé pour concevoir plusieurs figures du RFO. L'ensemble du mobilier archéologique a été traité et conditionné selon les normes en vigueur, sous la direction de S. Hurtin. R. Delage a étudié, inventorié le mobilier céramique et l'*instrumentum*. P.-A. Besombes (SRA Bretagne) a identifié l'unique monnaie. Le responsable d'opération s'est occupé de la coordination générale des travaux, de l'analyse et de la présentation des résultats, ainsi que de la réalisation des documents iconographiques. La mise en forme du RFO, avant son envoi à l'imprimeur, a été confiée à A. Desfonds.

2. Les résultats

2.1 Données générales et présentation de l'information

Toutes les ouvertures ont révélé des vestiges antiques. Le panel des découvertes est assez varié. L'occupation romaine est illustrée par des segments de maçonneries, des restes de plots en pierre et quelques sols de circulation ou remblais (**fig. 8**). Des indices beaucoup plus modestes confirment l'existence de zones occupées par des constructions légères, dont l'ossature est constituée de poteaux. Des fosses, à la fonction indéterminée, et trois puits à eaux complètent l'inventaire.

Aucune sépulture à crémation n'est à signaler. Manifestement, la nécropole du Haut-Empire est à rechercher dans un autre point de Corseul. En revanche, les structures et leur nature plaident pour un étalement de l'occupation romaine bien au-delà du cadre orthonormé. Sur un plan spatial, les 2/3 ouest de la parcelle 355 ont assurément connu des aménagements au cours du Haut-Empire.

Le mobilier céramique, peu abondant, se résume à 55 tessons. Ils sont avant tout issus du dégagement des maçonneries, des sols ou du sommet de remblais. Le champ chronologique n'est pas inintéressant puisqu'il s'étend de la Tène finale/début de l'époque romaine au III^e s. La plupart des lots concernent néanmoins les I^{er} et II^e s. L'*instrumentum* est illustré seulement par un petit objet en alliage cuivreux et en or.

L'exposé des résultats débute par les découvertes de la tranchée 1, pour se poursuivre avec les informations recueillies dans la deuxième et la troisième. Le discours s'achève avec les éléments mis en évidence dans la quatrième fenêtre. Conformément au cahier des charges de l'arrêté de prescription 2018-341, les altitudes des ouvertures et les cotes d'apparition des vestiges figurent sur chacun des plans accompagnant le discours. Les altitudes des aménagements observés sont aussi rappelées dans l'inventaire des US/Fait disponible en annexe du RFO (*infra Annexe 1*)¹.

2.2 Les résultats de la tranchée 1

Longue de 20 m, ce sondage livre quatre aménagements maçonnés et un trou de poteau ou une fosse (**fig. 9**). Ils s'inscrivent dans le socle rocheux et sont recouverts par une épaisseur de terre comprise entre 20 cm et 0,45 m. A noter que les constructions ont été légèrement arasées par la pelle lors du décapage. Aucun mobilier ne permet d'esquisser une chronologie.

Le puits circulaire 101, dont le diamètre global est estimé à 2,10 m, a été observé sur 0,70 m car il est en partie pris dans la berme nord de la tranchée. Son parement se réduit à une ou deux assises de dalles de schiste posées sur le substrat (**cliché 2**). La nature de l'encaissant n'a sans doute pas nécessité un appareillage solidement ancré. Son comblement sommital est une terre brune sans matériau en surface, si ce n'est des plaquettes de schiste.

¹ Dans cet inventaire, les cotes d'apparition des vestiges sont arrondies.



Fig. 8 : Plan et nature des vestiges découverts replacés sur le fond cadastral (R. Ferrette-Inrap).



Cliché 2 : Vue depuis le nord-est du puits 101 creusé dans le schiste. Son parement est en partie conservé (A. Cheroux-Inrap, 13 03 2019-4008).

Les plots 102 à 104 sont des fondations dépourvues de mortier, composées en grande majorité de blocs de quartzite grossièrement équarris et déposés dans des tranchées d'accueil étroites. Adoptant des plans quadrangulaires, leurs dimensions sont inégales. Le dé 102 forme un rectangle nord-ouest/sud-est de 1,40 m sur 0,90 m. Le plot 103, d'orientation analogue, est légèrement plus petit et mesure 1 m sur 0,80 m. Le dernier soubassement, 104, se distingue par son implantation nord-est/sud-ouest. Il décrit un rectangle de 0,90 m sur 0,70 m (**cliché 3**). Ces radiers devaient être initialement surmontés d'une fondation appareillée liée au mortier de chaux. Leur fonction n'est pas connue, même s'ils s'apparentent à des bases ou des socles. Des éléments prenant place dans un jardin sont plausibles, surtout s'ils sont associés au puits 101. Enfin, le négatif 105, d'un diamètre de 0,40, m désignerait un trou de poteau. Des restes de faune en surface peuvent aussi permettre de l'interpréter comme une fosse d'enfouissement d'un petit animal domestique.



Cliché 3 : Fondation de quartzite 104 depuis le sud-ouest. A l'arrière-plan se devine le massif 103 (A. Cheroux-Inrap, 13 03 2019-4004).

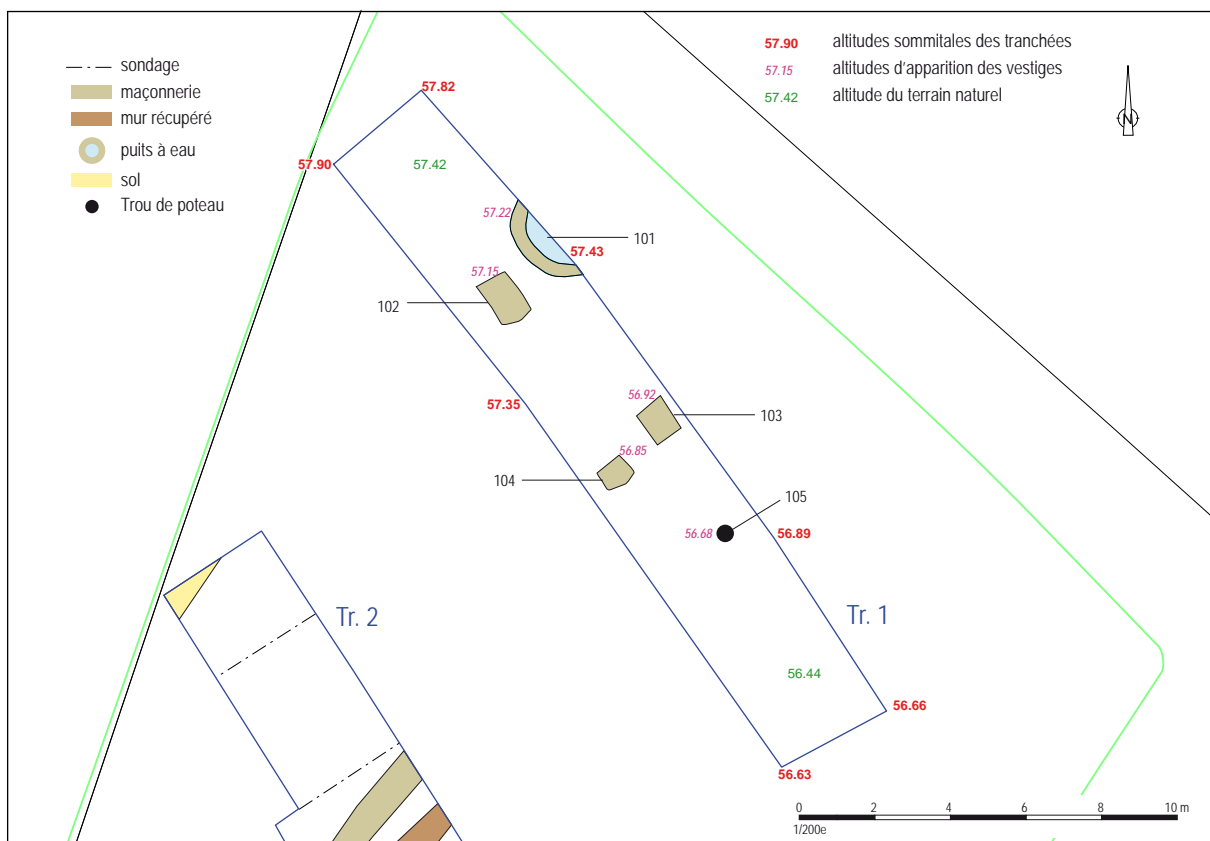


Fig. 9 : Plan et cotes altimétriques des vestiges de la tranchée 1 (R. Ferrette-Inrap).

2.3 Les résultats des tranchées 2 et 3

La présentation simultanée des résultats de ces deux vignettes s'appuie sur des aménagements en commun, en l'occurrence deux maçonneries dont l'une a été épierrée au cours de l'époque romaine : MR. 203=MR. 301, MR. 205=MR. 302 (**fig. 10, A**).

La tranchée 2 est longue de 21 m. La découverte du puits 207 et du mur 203 a conduit à déporter sur quelques mètres son emprise au sud. L'épaisseur de recouvrement est assez faible et en moyenne d'une trentaine de centimètres, voire moins parfois (**fig. 10, B**). Au sud-est, en raison de l'absence d'indice archéologique, le terrassement a été mené jusqu'à l'apparition du schiste briovérien aux alentours de 55,70 m.

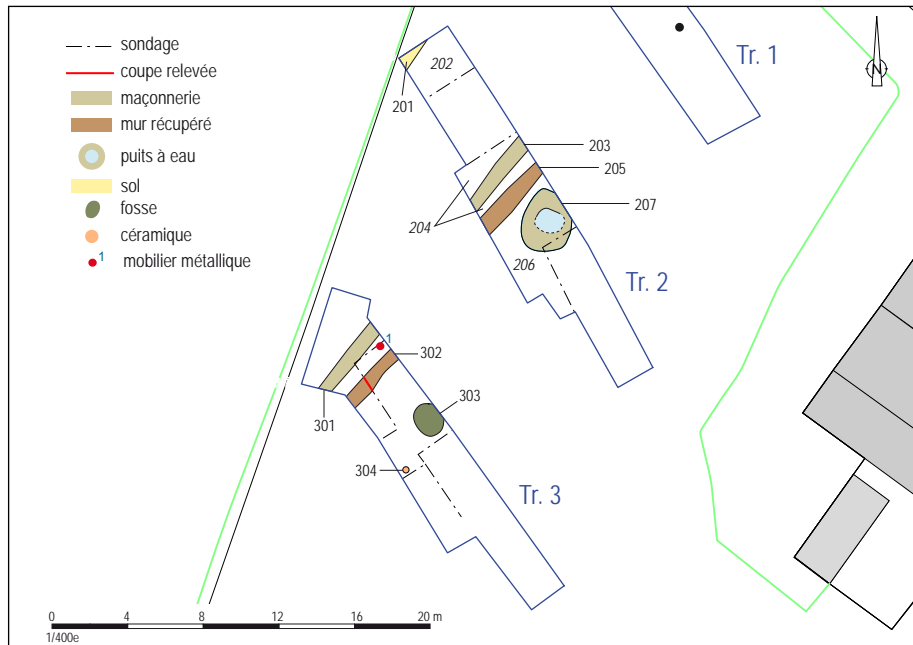
La fenêtre 3 mesure 18 m de long. Comme pour la précédente, la mise en évidence d'aménagements a débouché sur des élargissements ponctuels. En aval de la fosse 303, un sondage profond a été engagé dans un dépôt grisâtre et hydromorphe jusqu'à l'apparition du schiste briovérien entre 55,20 m et 54,70 m. La nature de ce sédiment n'est pas très claire. Il peut s'agir de colluvions de pente ou d'une simple dépression naturelle. Aucun mobilier antique n'a été observé.

Concernant les constructions, le soubassement 203 affiche une inclinaison nord-est/sud-ouest et apparaît à moins d'une trentaine de centimètres sous la surface actuelle. Epais de 0,70 m, il n'en subsiste qu'un radier composé avant tout de quartz orangé mêlé à quelques cailloux de schiste et de gneiss (**cliché 4**). MR. 203 pourrait être détruit au centre de la tranchée d'après l'absence de matériaux. Cependant, aucun négatif n'a été repéré au sommet du décapage. L'épaisseur de recouvrement est peut-être légèrement supérieure. Un équipement particulier à cet endroit reste aussi du domaine plausible. En effet, au nord de cette absence, trois blocs de quartz dont un ôté lors du terrassement, aux gabarits différents de ceux employés par ailleurs, suggèrent l'emplacement d'un pilier. Ils semblent en outre déposés dans une fosse quadrangulaire (**cliché 4 et 5**).

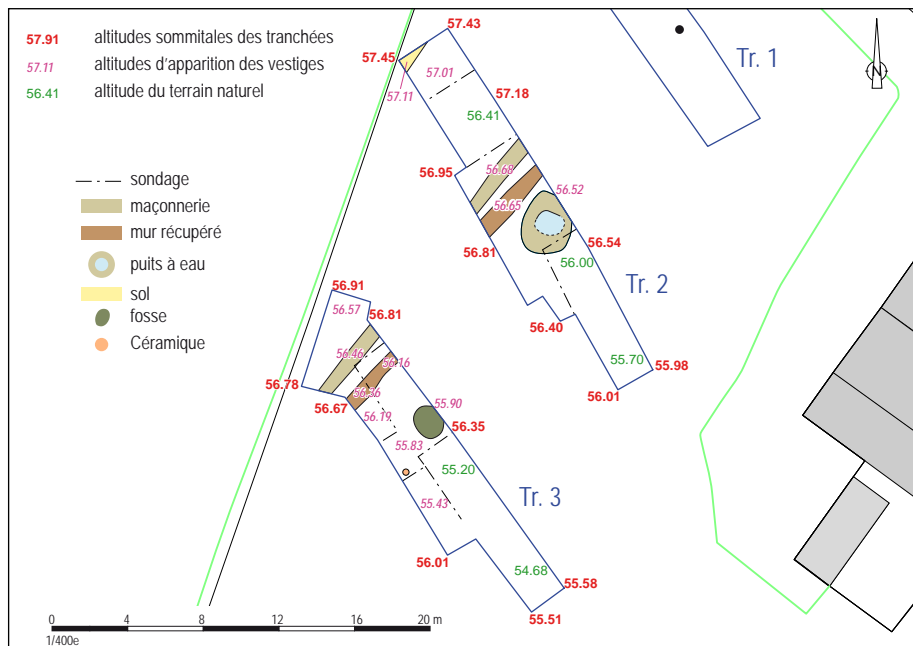
La suite de MR. 203, MR. 301, a été interceptée dans la vignette suivante. MR. 301 apparaît alors à la cote 56,46 m, à 0,35 m sous la surface actuelle (**fig. 10, A et B**). Sa largeur est de 0,75 m et sa conservation meilleure. Son radier de quartz est encore coiffé par des plots de mortier de chaux jaune qui correspondent à la base de la semelle de fondation (**cliché 6**). Sans doute faut-il déceler dans cet aspect une adaptation de la construction à la topographie naturelle du site.



Cliché 4 : Vue depuis le sud-ouest et de gauche à droite du soubassement 203, de la tranchée de récupération de MR. 205, du sol en plaquettes de schiste 206 et du puits 207 (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3966).



A-



B-

Fig. 10 : A- Plan des vestiges des tranchées 2 et 3. B- Cotes altimétriques (R. Ferrette-Inrap).

Cette première maçonnerie est longée sur son flanc oriental par la tranchée de récupération d'une limite entièrement démontée (fig. 10, A, 205=302). L'écart trop faible entre les deux constructions, de l'ordre de 0,50 m (tranchée 2, clichés 5 et 6) à 0,75 m (tranchée 3), exclut à l'évidence un fonctionnement simultané. A la hauteur du deuxième sondage, le négatif de MR. 205 devient lisible moins d'une vingtaine de centimètres sous la surface actuelle. Mal perçu au départ, la cote d'apparition de MR. 302 est en fait voisine de 56,35 m. Son recouvrement est ici de 0,30 m. L'envergure du creusement oscille entre 0,80 m (tranchée 3) et 1 m (tranchée 2). La fouille ponctuelle du fantôme de MR. 302 montre qu'il est conservé sur une hauteur d'une cinquantaine de centimètres. La tranchée affiche alors un fond plat et des bords verticaux qui confirment la réalité d'un mur démonté et non la piste d'un fossé (fig. 11). Le remplissage sommital (US 1) est une terre brune et sableuse, riche en morceaux de mortier blanc détritique. La base du négatif se compose d'un sédiment brun contenant de la pierraille, dernier vestige du radier de MR. 302 (cliché 7).

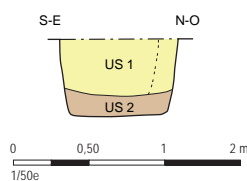


Fig. 11 : Profil sud et remplissage de la tranchée de récupération du mur 302 (R. Ferrette-Inrap).



Cliché 5 : Détail depuis le nord-est du probable emplacement de pilier implanté dans le mur 203 et devancé par une absence de pierres (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3980).



Cliché 6 : Vue depuis le sud-ouest de MR. 301 longé sur la droite par la tranchée de récupération de MR. 302 (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3993).



Cliché 7 : Coupe sud de la tranchée de récupération de MR. 302 (A. Cheroux-Inrap, 13 03 2019-4020).

L'articulation chronologique entre ces deux murs peut être discutée à partir de quelques sols ou remblais de la tranchée 2. La tranchée de MR. 205 paraît contenir sur son flanc est le développement du sol 206. Ce dernier est un lit de plaquettes de schiste jaune et verdâtre dont l'extension est méconnue (**cliché 4**). Il est absent à l'ouest de cette limite, où se rencontre un remblai terreux avec des inclusions de schiste (US 204) qui est coupé par MR. 203. La composition du sol 206 désigne manifestement une aire extérieure qui pourrait être contemporaine du puits 207. Ce dernier affiche une forme circulaire, d'un diamètre global de 2,80 m. Seule la partie nord de son chemisage est conservée. Elle est composée assez classiquement de dalles de schiste et la hauteur du parement est bien entendu inconnue. La portion méridionale de celui-ci a pu être récupérée ou s'effondrer sur elle-même, notamment si la maçonnerie était surmontée d'un disque monolithique en pierre d'après quelques exemples coriosolites : sites du 40, rue de l'Arguenon (Ferrette, 2012, p. 86-87, puits 1237) et de La Métrie 1 (Ferrette, 2018, p. 345-346, puits 1301). En surface, son comblement comprend de nombreux fragments de tuiles, parfois très inclinés, et des pierres ennoyées dans une terre brune. L'ensemble évoque un remblaiement rapide à l'aide de matériaux de démolition d'un édifice proche. L'appareillage du puits est aussi longé à l'extérieur d'une couronne de pierres de quartz blanc aux angles vifs (**clichés 8 et 4**). L'utilité de cet empierrement est incertaine, mais il pourrait correspondre au hérisson d'un sol disparu. En ce cas, il serait postérieur au niveau de circulation 206 et illustrerait une réfection du sol de cour initial. Il est alors tentant de relier cette couronne à l'apparition du mur 203.

L'amorce de la tranchée 2 est occupée quant à elle par le sol 201 qui culmine à 57,10 m (**fig. 10**). Mal interprété au moment de sa découverte, il a été arraché à la pelle, laissant apparaître le remblai caillouteux 202 (**cliché 9**)². Quelques éclats de terres cuites architecturales ont vite démontré que ces matériaux sont un apport destiné à réaliser une plateforme afin de corriger la pente du terrain, tout en servant de couche drainante. Le remblai 202 est épais d'une dizaine de centimètres et surmonte un vieux sol brun. Tous deux ont été volontairement décapés sur 4 m, afin de vérifier la présence de creusements inscrits dans le substrat schisteux atteint à 56,40m/56,45 m. Le sol 201 est quant à lui un amalgame de galets et d'éclats de schiste pris dans une arène granitique damée ou un mortier maigre, qui lui confère sa couleur jaunâtre. Très différent de l'aire de cour 206, une surface intérieure est envisageable. Un fonctionnement avec le mur 203 est peu crédible car le flanc occidental de celui-ci est installé dans le remblai à dominante terreuse 204. L'hypothèse d'une synchronie avec MR. 205 est par conséquent posée. Enfin, aucun sol similaire à 201 n'a été observé dans la tranchée 3. Vu la cote d'apparition du soubassement 301=303, le décapage a dû être stoppé à l'ouest de celui-ci sur une couche terreuse dans laquelle émergent des plaquettes de schiste.

En résumé, on conclut à deux états de bâti. Le plus ancien est illustré par la tranchée de récupération du mur 205=302 qui a pu fonctionner avec le sol de cour 206 et le niveau de circulation 201. Le puits 207 est certainement déjà présent dans le paysage. Le second état est représenté par le mur 203=301 décalé vers l'ouest. Aucun remblai ou sol ne lui est associé avec certitude. Le seul indice se résume à la couronne de quartz le long de l'appareillage du puits 207. Elle traduirait un exhaussement de l'aire de circulation extérieure et le maintien du point de captage.

Concernant le volet chronologique, les éléments disponibles sont minces. L'US 1 de la tranchée de récupération du mur 302 contient 9 fragments de céramique dont une panse d'une amphore Dr. 20 de Bétique dont la pâte est typique des productions de la seconde moitié du II^e s. Le démontage de la maçonnerie n'intervient donc pas avant les années 150. L'environnement des murs 301 et 302 livre 14 tessons, dont un probable bord d'une coupe en sigillée Drag. 37 de Gaule du Centre des années 70/90 (**fig. 12, n°1**). Elle côtoie un pot à pâte sombre CoB3 (**n°2**), un second de type CoB43 comportant un engobe micacé dans sa partie supérieure (**n°3**), ornementation classique à partir du milieu du I^{er}

² Le sol 201 était déjà érodé avant cet arrachage et ne couvrait pas l'intégralité du remblai 202.

Cliché 8 : Le puits à eau 207 depuis l'est. Seule la portion nord de son parement est en place. On devine le sol 206 sur la gauche du cliché. Le comblement central réunit de nombreux matériaux de construction (R. Ferrette-Inrap, 13 03 2019-4014).



Cliché 9 : Le remblai caillouteux 202 depuis le nord-est. Le reste du sol 201 est à l'angle de la tranchée (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3977).



s., et une paroi d'une amphore régionale à pâte orangée et cœur gris. Malgré sa modestie, ce lot reste cohérent et datable du dernier tiers du I^{er} s. A la hauteur de la tranchée 2, le remblai 202 du sol 201 a livré une assiette en sigillée fabriquée aux Martres-de-Veyre entre 90 et 130 ap. J.-C. Le remblai 204, antérieur au mur 203, contient seulement des fragments de cruche et d'amphore régionale du I^{er} s. Un bord de cruche CoA180, également du I^{er} s., a été ramassé lors du nettoyage du soubassement 203. Enfin, le comblement sommital du puits 207 fournit seulement un fond étroit d'un gobelet à pâte sombre qui évoque des productions des III^e-IV^e s. Signalons pour terminer la découverte entre MR. 301 et MR. 302, à 0,30 m de profondeur (Iso. 1), d'un demi as de Nîmes d'Auguste totalement lisse. Selon P.-A. Besombes, cette usure inhabituelle traduirait une circulation longue et une perte tardive, à partir de la deuxième moitié du I^{er} s. (*infra Partie III-2 Etude du numéraire*).

En somme, malgré des indices mobiliers fragiles, une première grande séquence d'aménagement pourrait intervenir à la fin du I^{er} s. ou au début du suivant avec le mur 205=302 et les sols présumés synchrones. Le démontage de cette construction interviendrait dans le courant de la deuxième moitié du II^e s. et l'occupation s'achèverait au III^e s. d'après le gobelet du puits 207.

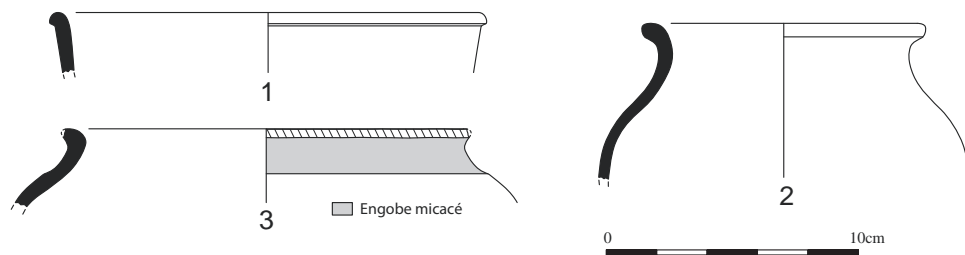


Fig. 12 : Mobilier découvert dans l'environnement des murs 301 et 302 (P. Pihuit-Inrap).

Hormis ces aménagements construits, deux autres faits sont présents à la hauteur de la tranchée 3. Le premier correspond à la fosse 303, apparue à la cote de 55,90 m (*supra* fig. 10). Prise dans la berme nord du sondage, elle n'a pas été testée. De forme ovale, elle comporte un remplissage de surface double. Tout son pourtour est occupé par une couronne charbonneuse d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. Le centre du creusement est obturé par un sédiment brun gris et homogène. Il est difficile de statuer sur sa fonction. A titre de proposition, la couronne charbonneuse évoque un aménagement cuvelé qui aurait brûlé. Quatre tessons et deux clous en fer ont été prélevés au décapage. On répertorie une assiette en sigillée du Centre de la Gaule (fig. 13, n°1) et un bord d'amphore Dr. 9 de Bétique (n°2), datables des premières décennies du I^{er} s. Le deuxième aménagement est une pointe d'amphore Dr. 20 de Bétique qui était fichée dans un remblai terreux à la cote 55,80 m (fig. 10, US 304)³. Très arasé, l'utilité de cet emballage, certainement en réemploi, n'est pas cernée. Une fonction dans un cadre artisanal au sens large est possible. En outre, rien n'interdit d'associer ce récipient à la fosse 303. Quoi qu'il en soit, ces deux aménagements prouvent à l'évidence que le début de l'occupation est assez ancien et antérieur aux années 50.

3 L'ensemble des fragments a été prélevé dans le cadre de l'intervention.

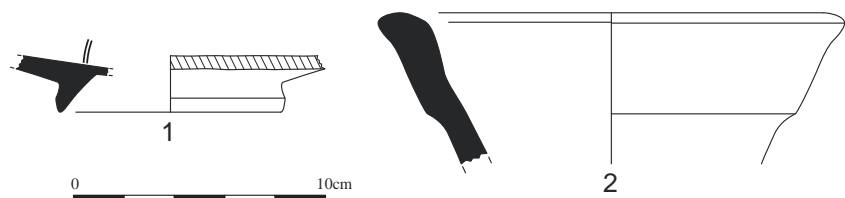


Fig. 13 : Mobilier découvert au sommet de la fosse 303 (P. Pihuit-Inrap).

2.4 Les résultats de la tranchée 4

Cette ultime sondage a été réalisé au godet lisse de 2 m. Sa longueur est de 22 m et la rencontre de la fosse 403 et du remblai 402 a conduit le décaler légèrement au sud (fig. 14). La gamme des vestiges est très diverse et comprend plusieurs creusements. Leur altitudes d'apparition ou de lisibilité sont dans certains cas biaisées. Si dans la partie supérieure de la tranchée les cotes sont correctes, en revanche, à partir du déport au sud, les ouvertures des creusements sont beaucoup plus incertaines pour deux raisons. La première tient à l'enlèvement volontaire d'une partie du remblai de démolition 402, afin de vérifier l'existence d'aménagements sous-jacents. Le terrassement a ensuite été mené jusqu'à une lecture optimale des négatifs, c'est-à-dire légèrement en dessous du toit du substrat, au faciès très altéré dans cette partie de l'emprise. On considère en somme que l'ouverture des creusements 404 à 409 doit s'effectuer au-dessus des altitudes transcrites sur la fig. 14.

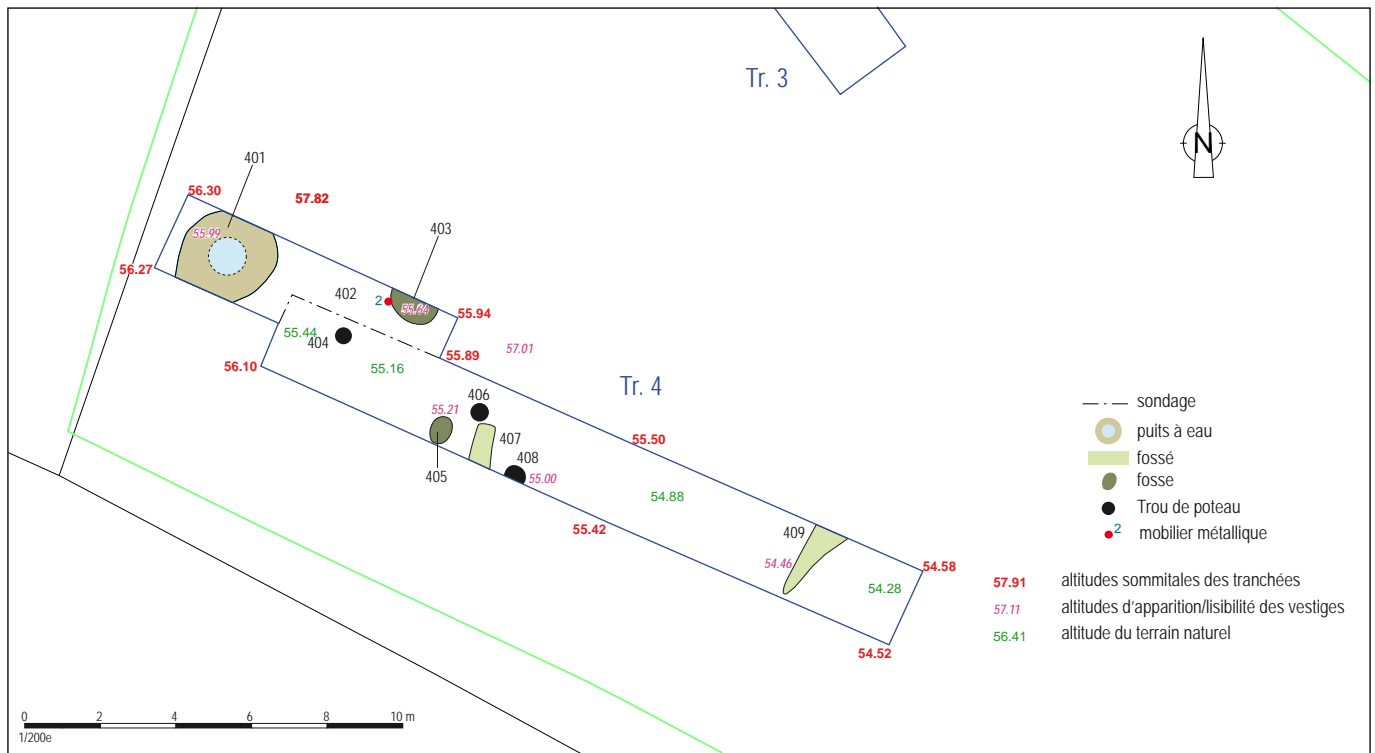


Fig. 14 : Plan et cotes altimétriques des vestiges de la tranchée 4 (R. Ferrette-Inrap).



Cliché 10 : Le puits à eau 401 depuis le nord (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3999).

L'unique maçonnerie de la tranchée est le puits à eau 401, couvert par une épaisseur de terre végétale atteignant péniblement la trentaine de centimètres. Son diamètre global est de 2,50 m et le sommet de son chemisage est intégralement conservé, à la différence du puits 207. Il est constitué de pierres de schiste et de quelques blocs de quartz jaune et de granite. L'ensemble délimite un conduit de puisage légèrement inférieur à 1 m et comblé d'une terre brune en surface (**cliché 10**). L'unique tesson trouvé lors de son dégagement est uneèvre d'un pot à pâte sombre CoB61, fréquent à partir de la seconde moitié du I^{er} s. Le puits 401 perce un remblai terreux qui n'a livré aucun mobilier. On considère que cet équipement est plus récent que le remblai 402. Ce dernier se singularise avant tout par une grande quantité d'éléments de parois brûlées en torchis qui ont sans doute été étalés. Le mobilier prélevé dans 402 (14 tessons) n'est pas inintéressant, malgré son apparente hétérogénéité. Douze morceaux concernent la Tène finale ou le tout début de l'époque romaine. On reconnaît

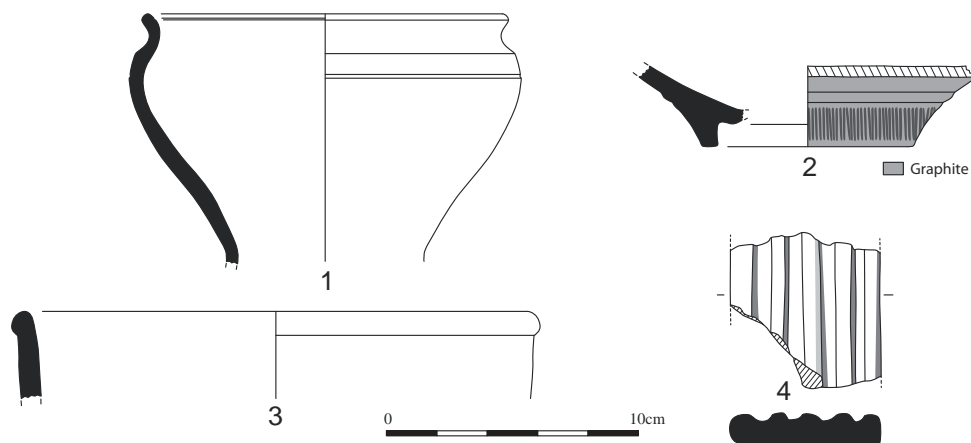


Fig. 15 : Mobilier du remblai 402 (P. Pihuit-Inrap).

un petit vase de type proto 92b (**fig. 15, n° 1**), ainsi qu'un fond d'un grand pot dont l'extérieur est lissé par bandes (**n°2**). D'autres parois appartiennent à des pots ou à un récipient de stockage à la pâte très dégraissée. Les vaisselles les plus récentes sont un bord en sigillée d'une coupe Drag. 37 de Gaule centrale produit après 150 (**n°3**) et une anse d'un vase de stockage ou d'une amphore G. 12 tardive (**n°4**). Manifestement, ces deux derniers individus doivent être considérés comme intrusifs, en raison d'un mélange du mobilier lors de l'ouverture ou de perturbations ponctuelles du remblai 202. Ce dernier livre aussi un objet métallique réalisé en alliage cuivreux et en or, dont la fonction est inconnue (**fig. 15, Iso. 2**, altitude 55,55 m ; **fig. 16**).



Tr. 4, iso. 2

Fig. 16 : Objet en alliage cuivreux et en or du remblai 402 (R. Delage-Inrap).

En l'absence d'une stratigraphie assurée faute d'une exploration et de mobilier dans son remplissage de surface, la relation entre la fosse 403 et le remblai 402 est incertaine. Dégagée seulement sur 0,65 m, son plan pourrait être circulaire et offrir un diamètre de 1,25 m. Elle est colmatée par une terre brune recelant des pierres chauffées de quartz, des charbons de bois et des nodules de terre cuite. Le terrassement du remblai 402 n'a pas abouti à la découverte de dépôts antérieurs, à l'image d'un sol de circulation. Cela renforce l'idée de son étalement, sauf à considérer que le niveau de circulation était au-dessus d'un vide sanitaire. Par ailleurs, l'ouverture du trou de poteau 404 est très incertaine. Il est devenu lisible après l'enlèvement du remblai 402, mais rien n'interdit de penser qu'il se rattache au bâtiment incendié. On retiendra que sa base affiche un diamètre de 0,40 m et qu'il est comblé d'une terre brune avec des boulettes de terre cuite.

L'extension de la couche 402 est méconnue et elle disparaît progressivement au sud. Elle ne scelle donc pas les négatifs 405 à 408 qui sont devenus lisibles entre 55,20 m et 55 m (**fig. 14**). Ceux-ci se résument à un négatif d'un poteau (405, diamètre de 0,45 m), à une empreinte possible d'un deuxième (408), à la fosse ovale 405 (0,50 m x 0,75 m) et au probable fossé 407 qui s'achèverait au contact de 406. Les comblements de surface sont similaires et se résument à un sédiment brun avec parfois quelques éclats de terre cuite (405 et 406). Le dernier creusement de la tranchée 4 est le fossé 409, dont l'arrêt est artificiel et s'explique par une légère inclinaison au nord-est du terrain naturel. Large au maximum de 0,60 m, il est colmaté par un sédiment brun. Enfin, aucun mobilier n'a été rencontré au moment de la découverte de tous ces creusements.

3. Synthèses et conclusions

Le diagnostic réalisé au 40, rue de l'Hôtellerie a révélé la présence de vestiges antiques en dehors du périmètre urbain, tel qu'il est actuellement connu. Il apporte des informations inédites dans ce secteur de l'agglomération, où les connaissances archéologiques sont encore très fragmentaires. Les vestiges restent classiques à Corseul, tant par leur nature que leur degré de conservation et ils concernent la plus grande partie de l'emprise sondée. L'épaisseur de recouvrement est généralement assez faible, souvent inférieure à 0,30 m, comme le discours l'a souligné.

Compte tenu des résultats de l'opération, trois points méritent quelques approfondissements. Il s'agit en premier lieu de la chronologie de l'occupation, car plusieurs séquences peuvent être distinguées. Le deuxième volet concerne la nature des principaux aménagements, murs et puits. Enfin, le dernier point s'intéresse à l'insertion de l'occupation au sein de l'*urbs*.

3.1 Une occupation inscrite dans la durée

Malgré une quantité de céramique somme toute modeste (55 tessons) et une seule monnaie, force est de constater que quelques grandes périodes chronologiques se dessinent. Néanmoins, plusieurs aménagements demeurent non datés faute de mobilier. Une telle situation intéresse la totalité des vestiges de la tranchée 1 et les creusements de la quatrième (**fig. 17**).

Le site semble avoir pourtant connu une occupation assez longue. Les indices les plus anciens remontent à la Tène finale ou au début de l'époque romaine. Cette occupation initiale est avant tout illustrée par le mobilier du remblai d'incendie 402. On propose d'associer à cette première séquence le trou de poteau 404 et la fosse 403, même si ceux-ci n'ont pas été fouillés et les relations stratigraphiques avec 402 à clarifier. Quoi qu'il en soit, la découverte n'est pas inintéressante car elle très éloignée du noyau primitif augustéen situé aux abords du futur centre civique de la cité et du site de Monterfil II. Une cartographie rapide des sites pouvant être occupés dès l'époque augustéenne, voire avant d'après la fouille des Mottes, fait ressortir un semi de points qui se trouvent pour beaucoup le long du *decumanus* 1 ou de ses prolongements à l'extérieur de la ville. Sans doute faut-il voir dans ces implantations l'attraction d'un axe, dont la datation augustéenne ne suscite aucun débat d'après les résultats de la fouille de Monterfil II (**fig. 18**). A l'ouest, cet axe se raccorderait sur la voie Corseul-Carhaix, dont l'origine gauloise a récemment été discutée⁴. Les deux sites les plus éloignées restent ceux de la Salle des Fêtes au nord et du Val de Gravel au sud, où les premiers cheminements remonteraient à l'époque augustéenne (Ferrette et *al.*, 2017, p. 41). La situation de La Métrie est également singulière puisque les enclos augustéens s'agrègent autour d'un axe dont l'aboutissement à l'est n'est pas connu et qui perdurera au cours du Haut-Empire. Concernant le site du 40, rue de l'Hôtellerie, si la proximité d'un axe viaire a pu faciliter l'apparition très tôt de l'occupation, le ruisseau des Vaux a également pu jouer un rôle attractif. L'occupation se poursuit durant les premières décennies du I^{er} s. Les indices restent ténus puisqu'ils se résument à la fosse 303 et à la base d'amphore Dr. 20 fichée (**fig. 17**, 304). Leur fonction n'est pas établie mais une relation avec le domaine artisanal est du domaine du possible.

La fin du I^{er} s. et le début du suivant se caractérise par l'apparition des premières maçonneries. On attribue à cet intervalle le mur récupéré 205=302. On lui associe le sol 201 et le puits à eau 207 qui semble d'abord fonctionner avec le sol de cour 206, contenu à l'ouest par MR. 205. Le puits 401 peut apparaître à ce moment ou plus tardivement. Cette proposition n'est pas incohérente avec l'histoire de Corseul, puisque cette période est l'une des plus florissantes de la ville antique, alors en pleine essor.

⁴ Le site des Mottes a été fouillé en 2016 par N. Ménez (Inrap). Les données sont en cours d'exploitation. Les organisations gauloises successives s'orienteraient en fonction de la future voie romaine Corseul-Carhaix, dont le tracé est aujourd'hui repris par la RD 794. L'éloignement sur la fig. 18 du site des Mottes de cette voie est « artificiel », car une parcelle lotie sépare les deux.

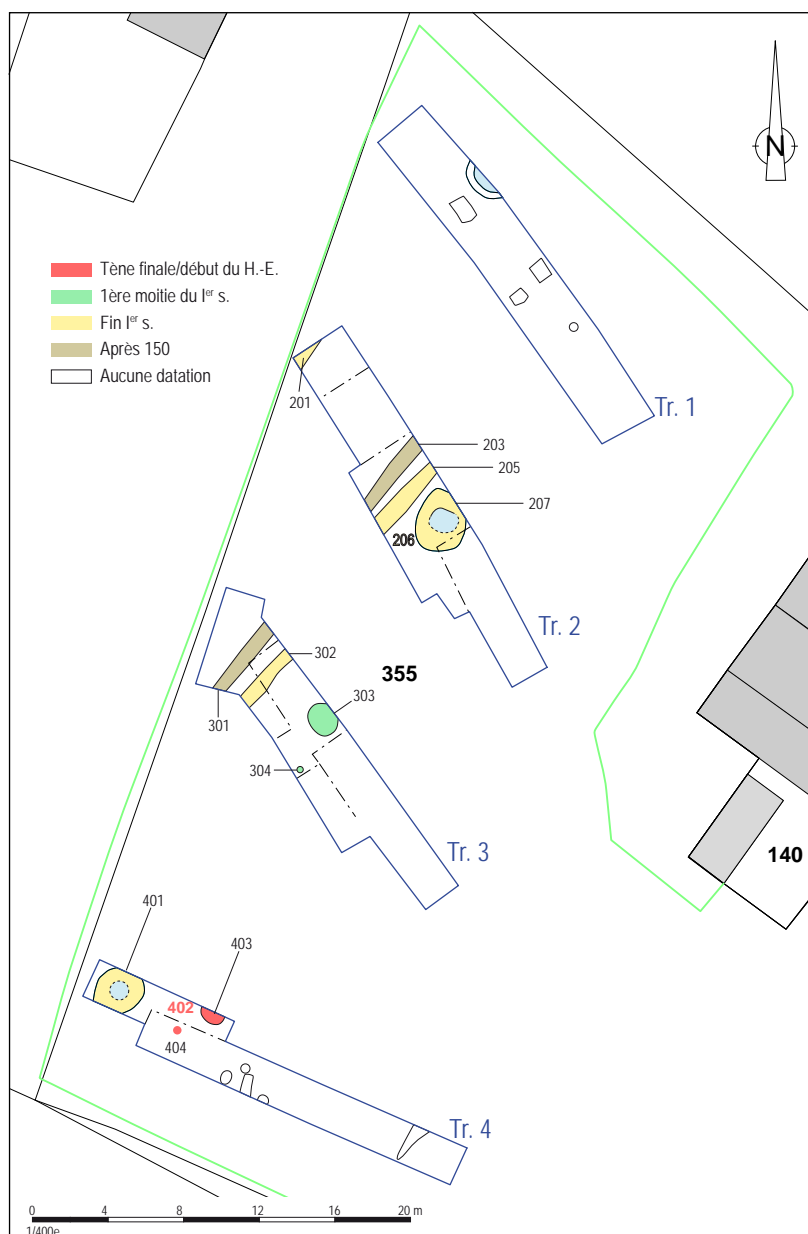


Fig. 17 : Proposition d'organisation chronologique des vestiges à partir du mobilier (R. Ferrette-Inrap).

Une dernière séquence se caractérise par la destruction du mur précédent qui ne peut intervenir qu'après le milieu du II^e s., d'après notamment un tessou d'amphore Dr. 20 trouvé dans le remplissage de sa tranchée de récupération. Il est remplacé par une nouvelle maçonnerie, MR. 203=301, associée à aucun sol ou remblai. Le puits 207 est sans doute toujours en usage comme évoqué *supra*. En définitive, le classement chronologique des vestiges aboutit à définir 4 phases principales, depuis la fin de la Tène/début de l'époque romaine. Le retrait définitif de l'occupation n'est pas connu, le seul jalon étant le fond de gobelet découvert au sommet du remplissage du puits 207 et datable du III^e s. ou du IV^e s.

3.2 Les aménagements maçonnés

A ce stade de l'analyse, il est malaisé de statuer sur leur nature et sur les relations qu'ils entretiennent. A propos des limites construites principales, MR. 201=303 et MR. 205=302, deux interprétations sont possibles. La première considère que ces soubassements sont de simples murs de deux clôtures successives fermant une propriété sur son côté oriental. L'hypothèse est étayée par l'absence de refend dans les tranchées 2 et 3. En ce cas, ces deux limites peuvent se poursuivre au sud-ouest, en dehors de la parcelle 355, et longer le puits 401 (**fig. 19**). A

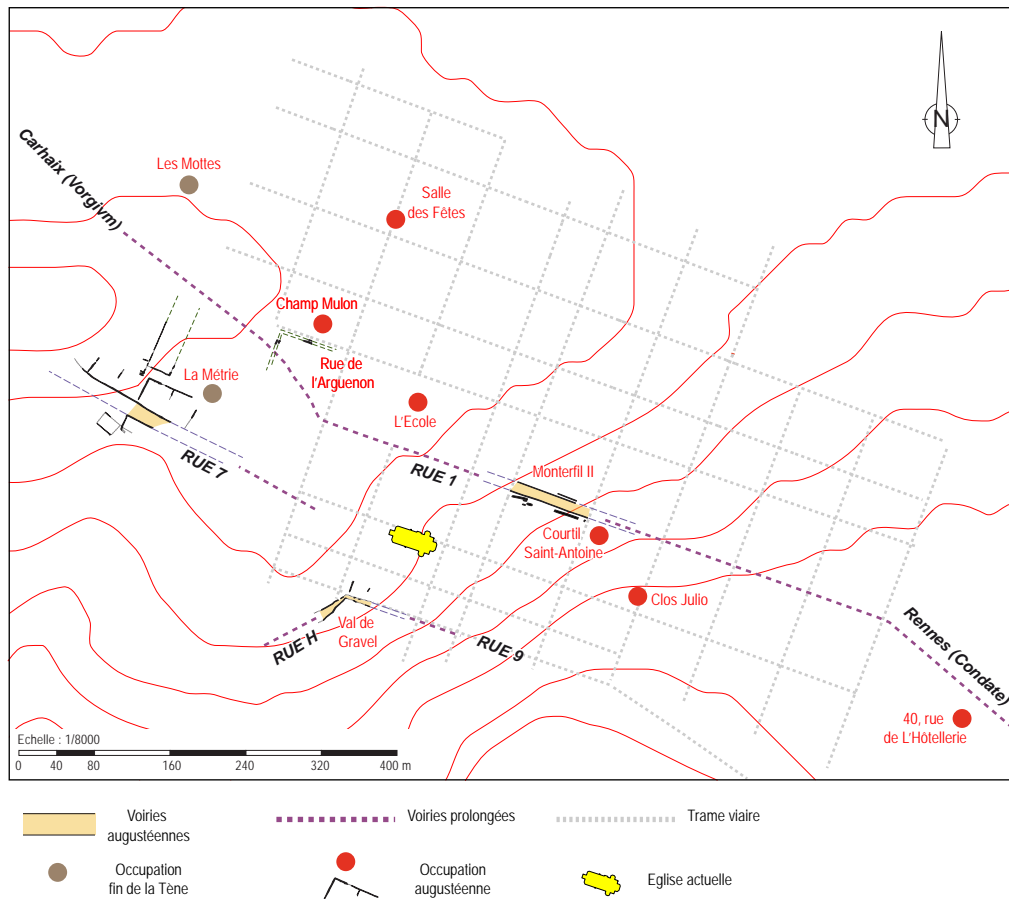


Fig. 18 : Cartographie des occupations de la fin de la Tène (Les Mottes et La Métrie) et augustéenne de Corseul. La trame viaire est matérialisée à titre indicatif (R. Ferrette-Inrap).

l'opposé, l'absence de continuité dans la première vignette impose de restituer des retours en direction du nord-ouest, entre cette fenêtre et la suivante. Il semble en effet impossible d'associer l'un des deux murs aux plots 103 et 104 car ces derniers sont à l'évidence désaxés. Dans ces conditions, une occupation de nature différente prendrait place au contact de la voie Corseul-Rennes. L'analyse achoppe pourtant sur quelques points. La largeur des soubassements, au minimum 0,75 m pour MR. 203=301, paraît excessive pour de simples clôtures, sauf si elles soutiennent d'épais remblais, ce qui n'est pas démontré. L'hypothèse rejette ensuite à l'extérieur de l'espace fermé les puits 207 et 401, ce qui serait à tout le moins curieux s'ils relèvent du domaine privé. La nature du sol 201 est aussi à prendre en compte. S'il ne correspond pas à une aire de circulation extérieure, alors les sondages ont évité des murs se raccordant sur les deux principaux soubassements. Enfin, le nombre de puits n'est pas négligeable compte tenu de la surface sondée. Habituellement, ce type d'équipement est clairement rattaché à des parcelles privées sur Corseul. Ils sont en l'espèce le mode d'accès à l'eau le plus commun pour les habitants de l'agglomération. Un fonctionnement simultané est loin d'être prouvé, mais si tel est le cas, alors peut-être faut-il privilégier la piste de trois parcelles indépendantes. La première serait à la hauteur de la tranchée 1, la deuxième à l'emplacement et de part et d'autre des fenêtres 2 et 3, la dernière au niveau du sondage le plus méridional. Le cas de figure est référencé à Corseul et se retrouve par exemple au 40, rue de l'Arguenon. Sur ce site, les bâtiments s'alignent le long de la rue est-ouest 2 et disposent à l'arrière de cours privées et de puits (Ferrette, 2014, p. 180-182). Au 40, rue de l'Hôtellerie, l'éloignement du puits 401 au regard de la voie Corseul-Rennes, de l'ordre de 65 m, est remarquable. Il semble en lien avec une occupation dont l'épicentre serait à l'ouest, pourquoi pas le long d'une desserte encore inconnue. Cette situation particulière renforce bien entendu la piste que les occupations des sondages 2 à 4 sont tournées dans cette direction.

En conclusion de ce volet, il est difficile de trancher entre de simples murs de clôture et des occupations plus complexes. La seule certitude est qu'une partie des réponses se trouvent dans les parcelles contiguës.

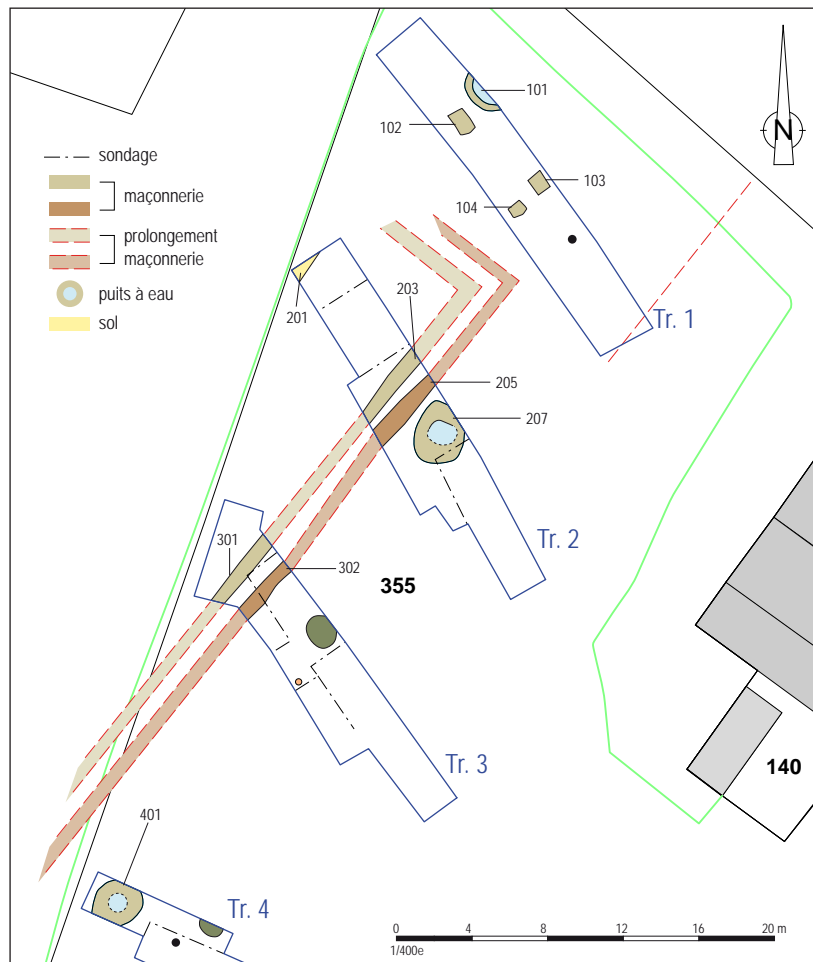


Fig. 19 : Essai de restitution du parcours des deux principales maçonneries rencontrées lors du diagnostic (R. Ferrette-Inrap).

3.3 L'intégration des aménagements au sein de la ville antique

Le report des vestiges découverts dans le cadre du diagnostic sur le plan de la ville antique est source de nouvelles informations. Il montre que l'intervention évite la nécropole du Haut-Empire, dont la localisation supposée de part et d'autre de la voie Corseul-Rennes a été rappelée lors de la présentation du cadre de l'intervention (*supra 1.2 Le contexte archéologique*). Aucun indice retrouvé en fouille n'autorise à y déceler une zone funéraire, même si la fonction des plots de la tranchée 1 demeure inconnue. Toutefois, malgré un développement manifeste des occupations à l'ouest de la zone sondée, la possibilité d'un secteur funéraire d'importance, entre celle-ci et le quartier de l'Hôtellerie reste du domaine du possible. Rappelons à cet égard que le diagnostic est à une centaine de mètres de l'hypothétique rue nord-sud H et que l'existence d'îlots urbains immédiatement à l'ouest de celle-ci est loin d'être certifiée. Il faudrait pour cela restituer un axe de circulation totalement inconnu, qui séparerait ce secteur funéraire et les occupations mises en évidence (**fig. 20**). Concernant ces dernières, les directions prises par les deux principales maçonneries démontrent sans conteste qu'elles s'affranchissent du carroyage orthogonal. Le site du 40, rue de l'Hôtellerie est bien à la marge de la ville et se rattache au domaine périurbain. Les constructions s'aligneraient idéalement sur la voie Corseul-Rennes, à l'image de l'édifice religieux découvert 2005 (**fig. 20**, site 2). Au sud, les orientations des deux soubassements paraissent également s'accorder avec la trajectoire prise par un itinéraire attribué au Bas-Empire par H. Kerébel et connu seulement grâce à des survols aériens (Bizien-Jaglin et *al.*, 2002, p. 110-111, La Grande Prairie).

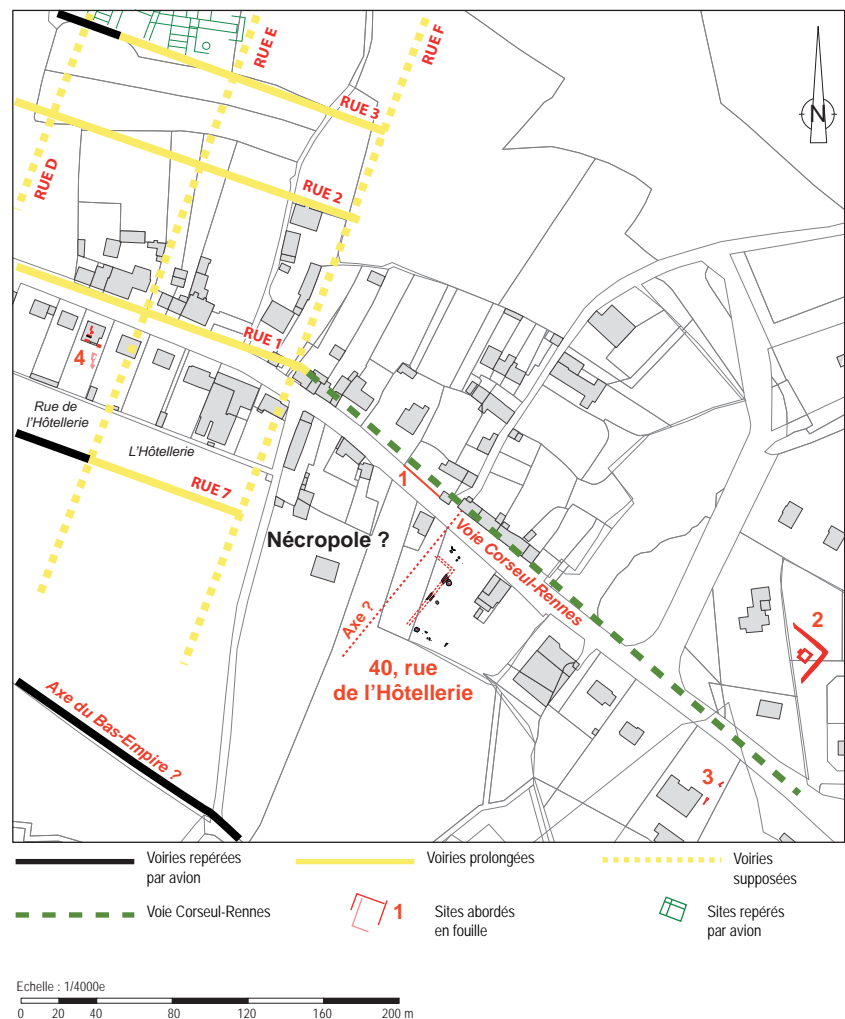


Fig. 20 : Intégration des vestiges sur le plan de la ville antique et le fond cadastral (R. Ferrette-Inrap).

4. Bibliographie

Bizien-Jaglin et al. 2002

Bizien-Jaglin (C.), Galliou (P.), Kerébel (H.), *Côtes d'Armor 22, Carte archéologique de la Gaule*, Les Belles-Lettres, Paris, 2002, 406 p.

Bizien-Jaglin et al. 2010

Bizien-Jaglin (C.), Sorinas (S.), Guérin (D.), Vivet (J.-B.), Le mobilier provenant de L'Hôtellerie à Corseul (Côtes-d'Armor), *Les Dossiers du CeRAA*, t. 38, 2010, p. 87-106.

Ferrette 2005a

Ferrette (R.), *Corseul, 16, rue de L'Hôtellerie, (Côtes-d'Armor)*, DFS de diagnostic archéologique, Inrap, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 2005, 39 p.

Ferrette 2005b

Ferrette (R.), *Corseul, L'Hôtellerie, (Côtes-d'Armor)*, DFS de diagnostic archéologique, Inrap, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 2005, 32 p.

Ferrette 2014

Ferrette (R.), *Corseul (Côtes-d'Armor), 40, rue de L'Arguenon*, RFO de fouille préventive, Inrap, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 2014, 222 p.

Ferrette 2016

Ferrette (R.), *Commune de Corseul (Côtes d'Armor), Les Mottes*, RFO de diagnostic archéologique, Inrap, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 2014, 63 p.

Ferrette 2018

Ferrette (R.), *Corseul (Côtes d'Armor), La Métrie 1, La frange ouest de la ville antique. Ses apports à la connaissance et à l'organisation du chef-lieu de la cité des Coriosolites, volume I-Etudes archéologiques*, RFO de fouille préventive, Inrap, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 2018, 529 p.

Ferrette et al. 2017

Ferrette (R.), Menez (N.), Chevet (P.), Actualisation des données sur la trame viaire de Corseul. Un premier bilan des opérations archéologiques effectuées depuis 2002, *Aremorica*, 8, 2017, p. 27-56.

Kérébel 1995

Kérébel (H.), *Corseul (Côtes-d'Armor), L'Hôtellerie, site n° 22 048 075, rectification d'une coupe stratigraphique (Parcelle AB. 119)*, Rennes, SRA Bretagne, 1995.

Kérébel 2001

Kérébel (H.), *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique*, Document d'Archéologie Française, 88, MSH, Paris, 2001, 252 p.

Ménez 2018

Ménez (N.), *Corseul (Côtes d'Armor), La Métrie 2*, RFO de fouille préventive, Inrap, Cesson-Sévigné, SRA Bretagne, 2018, 365 p.

Ménez à paraître

Ménez (N.), *Corseul (Côtes d'Armor), Les Mottes 1*, RFO de fouille préventive, Inrap, Cesson-Sévigné, à paraître.

Provost et al. 2010

Provost (A.), Mutarelli (V.) et Maligorne (Y.), *Corseul, Le monument romain du Haut-Bécherel. Sanctuaire public des Coriosolites* », PUR, Rennes, 2010, 249 p.

III - Etudes annexes

1. Etude des mobiliers céramiques et en alliage cuivreux

Références typologiques

Drag. : Dragendorff (H.), *Terra Sigillata, Bonn. Jahrb.*, 1896, p. 18-155 et 1897, p. 54-163.

Dr. : Dressel (H.), *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XV, 2, Berlin, 1899.

G. : Laubenheimer (F.), *La production des amphores en Gaule Narbonnaise*, Paris, 1985.

Proto : Chérel (A.-F.) *et al.*, les céramiques gauloises en Bretagne : évolution des formes et des décors entre le VI^e et I^{er} siècle avant notre ère, dans *Menez (Y.) dir. Céramiques gauloises d'Armorique*, Rennes, 2018, p. 253-356.

Céramiques communes régionales **CoA et CoB** : Debout (M), *Les céramiques de la cité des Coriosolites : caractérisation des céramiques communes des I^{er}-IV^e s. à partir des fouilles récentes*. Mémoire de Master 2 de recherche, Université de Rennes 2, 2018, 2 vol.

Tr.2, US 202

Céramique sigillée du Centre de la Gaule (Martres-de-Veyre) correspondant à une assiette des années 90/130.

Datation : premières décennies du II^e s.

Tr. 2, US 203, nettoyage

Cruche à engobe blanc de type CoA180.

Datation : I^{er} s.

Tr. 2, US 204

Fragments de cruche en commune de mode A et d'amphore régionale.

Datation : I^{er} s.

Tr. 2, US 205

Fragment de céramique commune de mode B en pâte du I^{er} s.

Datation : I^{er} s.

Tr. 2, US 207, comblement

Fond d'un gobelet en commune de mode B dont la forme évoque les productions des III^e-IV^e s.

Datation : à partir du III^e s.

Tr. 3, autour des murs 301 et 302

Céramique sigillée du Centre de la Gaule (vraisemblablement bord de coupe Drag. 37 des années 70/90 ; **fig. 21, n°1**), céramiques communes de mode A et de mode B : CoB3 (**fig. 21, n°2**) et CoB43 avec, dans la partie haute, un engobe micacé (**fig. 21, n°3**), amphore régionale OCG.

Datation : dernier quart du I^{er} s.

Tr. 3, US 302, US 1

Fragments de céramiques communes de mode A et de mode B, amphore de Narbonnaise et de Bétique (Dr. 20) en pâte de la seconde moitié du II^e s.

Datation : deuxième moitié du II^e s.

Tr. 3, US 303, nettoyage

Fragments d'assiette en sigillée du Centre de la Gaule du premier quart du I^{er} s. (**fig. 21, n°4**), céramique commune de mode B en pâte micacée et bord d'amphore Dr. 9 de Bétique (**fig. 21, n°5**).

Fragments de clou.

Datation : ensemble cohérent et précoce des premières décennies du I^{er} s.

Tr. 3, US 304

Fond d'une amphore de Bétique en pâte du I^{er} s.

Datation : I^{er} s.

Tr. 4, iso 2

Petit fragment objet en alliage cuivreux et or (*supra* fig. 16).

Tr. 4, US 401

Bord de pot cylindrique de type CoB61 en céramique commune de mode B à pâte dégraissée.

Datation : I^{er} s. (plutôt deuxième moitié du I^{er} s.)

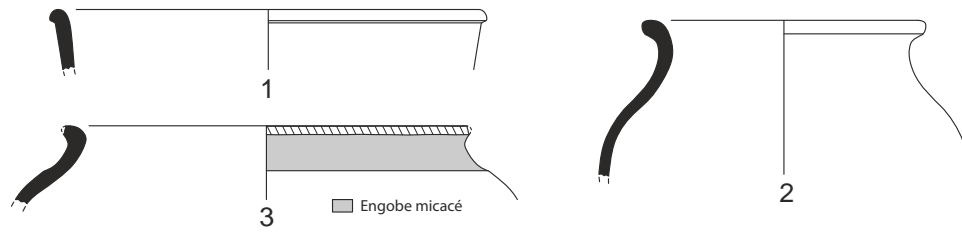
Tr. 4, US 402

Lot de céramique de la fin de la Tène/gallo-romain précoce : petit vase de type proto 92b (fig. 21, n°6), fond de grand pot à surface partiellement lissée par bandes (fig. 21, n°7), paroi de vase de stockage en pâte très dégraissée et autres fragments de pot.

D'autres céramiques sont plus récentes : un bord de Drag. 37 du Centre de la Gaule de la deuxième moitié du II^e s. (fig. 21, n°8) et une anse massive de grand vase de stockage ou amphore de type G. 12 correspondant ainsi à une production tardive (fig. 21, n°9).

Fragments de torchis brûlés.

Datation : Tène finale / III^e s.



Tr. 3, autour des murs 301 et 302



Tr. 3, US 303, nettoyage

Tr. 4, US 402

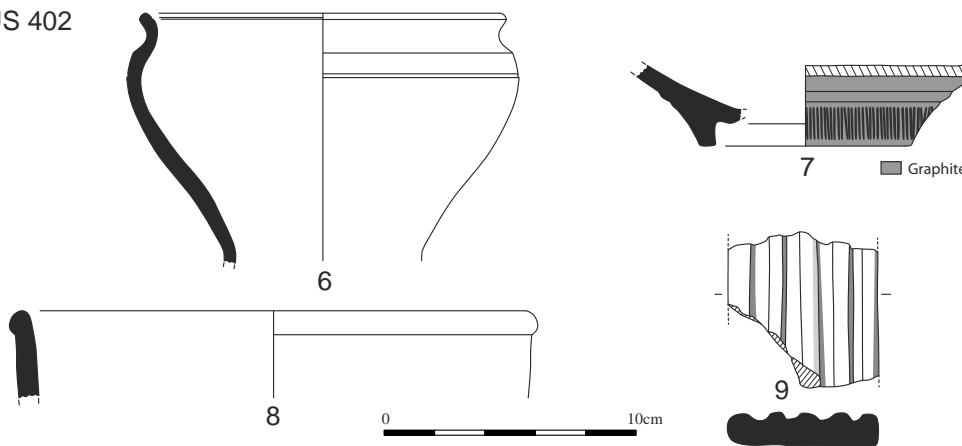


Fig. 21 : Mobilier céramique du 40, rue de l'Hôtellerie (P. Pihuit-Inrap).

2. Etude du numéraire

Poids des monnaies en grammes, orientation du coin de revers par rapport au cadran horaire et module du flan, du plus petit au plus grand, en millimètres. Degré d'usure et de corrosion des monnaies d'après les classes établies par l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (*Bulletin ITMS*, 2, 1995, p. 1-25) :

U 0 indéterminé C 0 indéterminé
 U 1 non à peu usé C 1 non à peu corrodé
 U 2 légèrement usé C 2 légèrement corrodé
 U 3 usé C 3 corrodé
 U 4 fortement usé C 4 fortement corrodé
 U 5 fruste C 5 entièrement corrodé.

Tr. 3, (moins 30 cm.). Iso. 1.
 Auguste (27 av. - 14 ap. J.-C.).
 As (moitié).
 Totalement fruste. Lisse.
 (6,46 g. ; 29 mm). U 5 ; C 1.
 RIC I² 155-157 ; RPC I 523 : Nîmes, 16/15 - 10 av. J.-C.
 L'usure très prononcée de cette moitié d'as de Nîmes est assez inhabituelle. Toutefois cette monnaie ne peut être confondue avec une moitié d'as républicain (as semi-oncial). En effet la tranche porte les traces des coups de lime en biseau, traces caractéristiques des as de Nîmes frappés sur des flans coulés dans des moules bivalves, comme les as républicains, mais dont la tranche est ensuite retouchée de cette façon. Une circulation et une perte tardive, à partir de la deuxième moitié du Ier s. après J.-C., sont envisageables.

Références :

RIC *The Roman Imperial Coinage*
 I² : C. H. V. Sutherland, *From 31 BC to AD 69*, Londres, 1984.
 II : H. Mattingly – E. A. Sydenham, *Vespasian to Hadrian*, Londres, 1926.
 RPC I : M. Amandry, A. Burnett, P. P. Ripolles, *The roman Imperial Coinage, I Julio-Claudian period (BC 44–AD 69)*, Paris-Londres, 1992.

P.-A. Besombes.
 Sra-DRAC Bretagne.
 25/03/2019.



IV. Inventaires réglementaires

Annexe 1 - Inventaire des US

Tr.	US	Nature	Largeur en m	Longueur en m	Cote d'apparition	Commentaires	Datation
1	101	Puits	> 0,70	1,20	57,20 m	Puits en partie pris dans la berme nord. Appareillage en schiste dont seule la base est conservée	
	102	Plot	0,90	1,40	57,15 m	Fondation quadrangulaire de blocs de quartz orangé	
	103	Plot	0,80	1	56,90 m	Fondation quadrangulaire de blocs de quartz orangé	
	104	Plot	0,70	0,90	56,85 m	Fondation quadrangulaire de blocs de quartz orangé, rares blocs de schiste	
	105	TP/fosse	0,40	0,40	56,70 m	Faune en surface	
2	201	Sol			57,10 m	Sol formé de galets de rivière, d'éclats de schiste et d'arène, damés, arasé lors de sa découverte, TCA au sommet	
	202	Remblai			57,00 m	Remblai de plaquettes de schiste du sol 201	90-130
	203	Mur N/S	0,70		56,70 m	Radier de quart orangé avec quelques grès et schiste	I ^{er} s. ?
	204	Remblai			56,70 m	Remblai terreux et schisteux, coupé par 203	I ^{er} s.
	205	Tranchée N/S	1		56,65 m	Tranchée de récupération d'un mur, comblement terreux et sableux avec du mortier blanc	I ^{er} s.
	206	Sol			56,65 m	Plaquette de schiste jaune, sol d'extérieur, sans doute synchrone du mur récupéré 205 et du puits 207	
	207	Puits	2,80	2,80	56,62 m	Appareillage en schiste conservé en partie et ceinturé d'une couronne de quartz blanc, comblement terreux avec matériaux antiques	III ^e -IV ^e s. (abandon)
3	301	Mur N/S	0,75		56,45 m	Fondation quadrangulaire de blocs de quartz orangé, base de la semelle en mortier de chaux est conservée par endroits. Egal à 203	
	302	Tranchée N/S	0,80		56,35 m	Tranchée de récupération d'un mur, comblement terreux et sableux avec du mortier blanc. Egale à 205	150-200
	303	Fosse	1.20	1,70	55,90 m	Fosse ovale avec un comblement en couronne : cendreuse sur les bords, brun gris au centre	Début du I ^{er} s.
	304	Céramique			55,80 m	Pointe de Dr.20 fichée dans un remblai brun	I ^{er} s.
4	401	Puits	2,50	2,50	56,00 m	Appareillage en schiste et quartzite, 1 granite, comblement brun avec rares TCA	I ^{er} s.
	402	Remblai			55,65 m	Remblai brun avec de nombreux éléments en torchis brûlé	Céram ; iso 2
	403	Fosse	> 0,60	1.25	55,65 m	Comblement terreux brun, avec pierres, TCA, charbons, coupe 402 ?	Hétérogène, Tène finale/III ^e s.
	404	TP	0,40	0,40	incertaine	Arasé au décapage, comblement brun	
	405	Fosse	0,50	0,75	55,20 m	Arasée au décapage, comblement brun	
	406	TP	0,45	0,45	55,10 m	Arasé au décapage, comblement brun	
	407	Fossé N/S ?	0,55	> 1,05	55,10	Arasé au décapage, comblement brun, extrémité de fossé ?	
	408	Fosse	0,50		55,00 m	Arasée au décapage, comblement brun, prise dans la berme sud	
	409	Fossé N/S ?	0,60		54,45 m	Arasé au décapage, comblement brun	

Annexe 2 - Inventaire des prises de vue

Auteurs des prises de vue

AC : Agnès Cheroux

RF : Romuald Ferrette

Tranchée	Date	N° Cliché	Auteur	Sujet	
1	13 03 2019	4002	AC	Plot 104 depuis le sud-est	
	13 03 2019	4003	AC	Plot 104 depuis le sud-ouest	
	13 03 2019	4004	AC	Plots 104 et 103 depuis le sud-ouest	
	13 03 2019	4005 et 4006	AC	Plot 103 depuis le nord-est	
	13 03 2019	4007 et 4008	AC	Puits 101 depuis le nord-est	
	13 03 2019	4009	AC	Puits 101 depuis le nord-ouest	
	13 03 2019	4010 et 4011	AC	Plot 102 non nettoyé depuis le sud-ouest	
	2	12 03 2019	3966 à 3969	RF	Mur 203, tranchée 205, sol 206 et puits 207 depuis le sud-ouest
		12 03 2019	3970 à 3974	RF	Mur 203, tranchée 205, sol 206 et puits 207 depuis le nord-est
12 03 2019		3975 et 3976	RF	Puits 207 depuis le nord-est	
12 03 2019		3977 à 3979	RF	Puits 207 depuis l'est	
12 03 2019		3980 à 3983	RF	Mur 203 depuis le sud-ouest	
12 03 2019		3984 et 3985	RF	Tranchée 205 depuis le sud-ouest	
12 03 2019		3986 et 3987	RF	Mur 203 depuis le sud-ouest	
13 03 2019		4012 et 4013	RF	Sol 201 et remblai 202 depuis l'est	
13 03 2019		4014	RF	Sol 201 et remblai 202 depuis le nord-est	
13 03 2019		4015 et 4016	RF	Détail sol 201 depuis le nord-est	
13 03 2019		4017 et 4018	RF	Détail sol 201 sur remblai 202 depuis le sud-ouest	
3		12 03 2019	3988 à 3990	RF	Mur 301 depuis le sud-ouest
	12 03 2019	3991 à 3994	RF	Mur 301 et tranchée 302 depuis le sud-ouest	
	13 03 2019	4019	AC	Coupe sud tranchée 302 et mur 301	
	13 03 2019	4020 à 4022	AC	Coupe sud tranchée 302	
4	12 03 2019	3995 à 3999	RF	Puits 401 depuis le nord	

Annexe 3 - Inventaire du mobilier

fait	sondage	us	compl_us	Catégorie	forme	nr	Datation
202	Tr.2			Céramique		1	Gallo-romain
203	Tr.2		nettoyage	Céramique		1	Gallo-romain
204	Tr.2			Céramique		2	Gallo-romain
205	Tr.2			Céramique		1	Gallo-romain
207	Tr.2		Comblement	Céramique		1	Gallo-romain
	Tr.3		vers 301/302	Céramique		14	Gallo-romain
301	Tr.3	01		Céramique		9	Gallo-romain
303	Tr.3		nettoyage	Céramique		4	Gallo-romain
304	Tr.3			Céramique		7	Gallo-romain
401	Tr.4			Céramique		1	Gallo-romain
402	Tr.4			Céramique		2	Gallo-romain
402	Tr.4			Céramique		12	Tène finale
204	Tr.2			Lithique	plaque	1	
402	Tr.4			Matériaux de construction	torchis brûlés	2	
303	Tr.3		nettoyage	Métal-Fer	clou	2	
	Tr.4		iso. 2	Métal-All. Cu.+or	IND	1	

Annexe 4 - Inventaire des figures, des clichés et des tableaux du RFO

Inventaire des figures

II Résultats

- Fig. 1 :** Emprise du diagnostic sur le fond cadastral actuel (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 2 : Situation topographique de l'emprise sondée (F. Boumier/R. Ferrette-Inrap).
Fig. 3 : Carte géologique de Corseul et de ses environs (M. Dupré-Inrap, d'après Provost et al., 2010).
Fig. 4 : Localisation la ville de Corseul au sein du territoire de la cité des Coriosolites et par rapport au réseau viaire (M. Dupré/R. Ferrette-Inrap).
Fig. 5 : Plan supposé de la ville de Corseul au III^e s. Etat des connaissances au mois de mars 2019 (R. Ferrette-Inrap, d'après Ferrette et al., 2017, fig. 28).
Fig. 6 : L'emprise sondée sur le plan cadastral et les principales occupations antiques de ce secteur de Corseul (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 7 : Implantation et numérotation des tranchées de diagnostic sur l'emprise prescrite et sur le plan cadastral (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 8 : Plan et nature des vestiges découverts replacés sur le fond cadastral (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 9 : Plan et cotes altimétriques des vestiges de la tranchée 1 (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 10 : A- Plan des vestiges des tranchées 2 et 3. B- Cotes altimétriques (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 11 : Profil sud et remplissage de la tranchée de récupération du mur 302 (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 12 : Mobilier découvert dans l'environnement des murs 301 et 302 (P. Pihuit-Inrap).
Fig. 13 : Mobilier découvert au sommet de la fosse 303 (P. Pihuit-Inrap).
Fig. 14 : Plan et cotes altimétriques des vestiges de la tranchée 4 (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 15 : Mobilier du remblai 402 (P. Pihuit-Inrap).
Fig. 16 : Objet en alliage cuivreux et en or du remblai 402 (R. Delage-Inrap).
Fig. 17 : Proposition d'organisation chronologique des vestiges à partir du mobilier (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 18 : Cartographie des occupations de la fin de la Tène (Les Mottes et La Métrie) et augustéenne de Corseul. La trame viaire est matérialisée à titre indicatif (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 19 : Essai de restitution du parcours des deux principales maçonneries rencontrées lors du diagnostic (R. Ferrette-Inrap).
Fig. 20 : Intégration des vestiges sur le plan de la ville antique et le fond cadastral (R. Ferrette-Inrap).

III Etudes annexes

- Fig. 21 :** Mobilier céramique du 40, rue de l'Arguenon (P. Pihuit-Inrap).

Inventaire des clichés

II Résultats

- Cliché 1 :** La parcelle AB 355 avant l'intervention et vue depuis le sud (R. Ferrette-Inrap).
Cliché 2 : Vue depuis le nord-est du puits 101 creusé dans le schiste. Son parement est en partie conservé (A. Cheroux-Inrap, 13 03 2019-4008).
Cliché 3 : Fondation de quartzite 104 depuis le sud-ouest. A l'arrière-plan se devine le massif 103 (A. Cheroux-Inrap, 13 03 2019-4004).
Cliché 4 : Vue depuis le sud-ouest et de gauche à droite du soubassement 203, de la tranchée de récupération de MR. 205, du sol en plaquettes de schiste 206 et du puits 207 (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3966).
Cliché 5 : Détail depuis le nord-est du probable emplacement de pilier implanté dans le mur 203 et devancé par une absence de pierres (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3980).
Cliché 6 : Vue depuis le sud-ouest de MR. 301 longé sur la droite par la tranchée de récupération de MR. 302 (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3993).
Cliché 7 : Coupe sud de la tranchée de récupération de MR. 302 (A. Cheroux-Inrap, 13 03 2019-4020).
Cliché 8 : Le remblai caillouteux 202 depuis le nord-est. Le reste du sol 201 est à l'angle de la tranchée (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3977).
Cliché 9 : Le puits à eau 207 depuis l'est. Seule la portion nord de son parement est en place. On devine le sol 206 sur la gauche du cliché. Le comblement central réunit de nombreux matériaux de construction (R. Ferrette-Inrap, 13 03 2019-4014).
Cliché 10 : Le puits à eau 401 depuis le nord (R. Ferrette-Inrap, 12 03 2019-3999).

Inventaire des tableaux

II Résultats

- Tab. 1 :** Superficie des 4 fenêtres ouvertes à la pelle mécanique (F. Boumier-Inrap).

Chronologie

Antiquité romaine,
Haut-Empire.

Sujets et thèmes

Urbanisme,
Bâtiment,
Fosse.

Mobilier

Céramique,
Objet métallique,
Monnaie.

Le diagnostic du 40, rue de l'Hôtellerie à Corseul (22) répond au dépôt d'un permis de construire d'un local commercial. Les terrains sondés couvrent une superficie de 1 590 m² et se situent à la sortie orientale du bourg, en amont du ruisseau des Vaux.

Sur le plan historique, ils sont le long de l'artère est-ouest principale de Corseul antique, dont le parcours est repris aujourd'hui par la rue de l'Hôtellerie et à l'extérieur du village par la RD 794. Localisé hors du périmètre quadrillé par la trame viaire, ce secteur de l'agglomération romaine est encore très mal renseigné sur le plan archéologique. Les sondages étaient l'opportunité de compléter les connaissances et, pourquoi pas, d'intercepter la nécropole du Haut-Empire.

Les quatre tranchées ouvertes ont révélé la présence de vestiges antiques : murs, socles maçonnés, puits à eaux, trous de poteaux, fosses et fossés. Le champ chronologique est large puisque l'implantation humaine remonte à la Tène finale/début de l'époque romaine. Les premières maçonneries sont datées de la fin du I^{er} s./II^e s., période qui marque un vif essor de Corseul. Le retrait des occupations est plus difficile à cerner mais il pourrait intervenir dans le courant du III^e s.

Aucun indice d'une zone funéraire n'a été observé. Celle-ci peut néanmoins se développer à l'ouest l'intervention, avant les premiers quartiers de la ville. En définitive, le secteur sondé renvoie l'image d'une occupation périurbaine assez longue, qui peut s'expliquer par la proximité du decumanus 1 et du ruisseau des Vaux.

Inrap Grand-Ouest

37 rue du Bignon CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Avril 2019